

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 29

MONTRÉAL, LE MERCREDI 12 FÉVRIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le panier de crabes

Le gouvernement Bouchard souhaitait que son projet de commissions scolaires linguistiques rallie le plus large consensus possible au Québec. La bombe vient d'éclater là où on ne l'attendait pas: ce ne sont pas les groupes catholiques qui font obstruction, mais les groupes anglophones.

L'idée de diviser le territoire scolaire québécois selon une base linguistique plutôt que confessionnelle traîne dans le paysage depuis 30 ans, mais selon les mots mêmes du député libéral François Ouimet, cette fois-ci, «jamais nous n'avons été aussi près du but».

Car Québec, après une tentative avortée l'année dernière, avait maintenant décidé de s'attaquer au cœur du problème en amorçant avec Ottawa des discussions sur un possible amendement qui permettrait de modifier l'article 93 de la Constitution canadienne, le fameux article qui permet de maintenir les commissions scolaires confessionnelles au Québec.

Le gouvernement fédéral s'était montré ouvert à cette discussion, posant une seule condition: que le projet de Québec fasse l'objet d'un «consensus» dans la province. La nature de ce consensus n'était pas définie.

On peut toutefois affirmer, en lisant les sondages et les déclarations des différents acteurs sociaux, que dans l'ensemble de la société québécoise, un consensus existe selon lequel il faut remplacer les structures scolaires religieuses.

La Fédération des comités de parents croit cependant que les parents devraient conserver le choix de la structure, mais elle ne s'oppose pas vraiment. Le vrai débat, en fait, est celui de la place véritable qu'il faut faire à l'enseignement religieux dans les classes une fois que les structures seront déconfectionnalisées. C'est un débat dont il n'est pas question ici, et qui demeure à faire.

Mais bref, il semblait que, pour le moment, les véritables adversaires de cette négociation constitutionnelle auraient pu être certains groupes religieux.

Or c'est Alliance Québec qui vient d'allumer la mèche. Et pour comprendre ce qui se passe, il fallait lire hier l'éditorial de *The Gazette*, qui reprend et amplifie les arguments d'Alliance Québec.

Sous un titre clair, «No consensus on school amendment», cet éditorial fait donc valoir que pour les anglophones, la négociation amorcée par Québec est «inacceptable» puisque Québec ne demande pas de remplacer l'actuelle protection accordée aux commissions scolaires religieuses par une nouvelle protection, qui serait accordée aux anglophones dans le cadre des futures structures scolaires linguistiques.

The Gazette a pourtant fermement plaidé l'année dernière pour la création des structures linguistiques, qui allaient accorder aux anglophones le plein contrôle de leurs écoles, et elle ne plaçait aucunement pour un renforcement des droits constitutionnels de nos amis anglophones.

Mais Alliance Québec cherche maintenant à obtenir une protection constitutionnelle blindée pour les structures scolaires anglophones, indépendamment du nombre d'anglophones dans une région donnée.

Et les protections actuelles offertes dans la législation québécoise sont insatisfaisantes puisqu'elles pourraient être facilement amendées par un gouvernement québécois «insouciant des minorités au Québec», écrit le quotidien anglophone, qui ajoute qu'on ne peut pas blâmer les anglophones de préférer les garanties constitutionnelles offertes par Ottawa lorsque vient le temps de protéger les minorités.

Plusieurs se diront que les anglophones témoignent ici d'une véritable mentalité d'assiégés et qu'ils expriment un manque de confiance complet envers les institutions démocratiques québécoises.

Le ministre fédéral Stéphane Dion en rajoutait hier en déclarant que c'est plutôt le gouvernement séparatiste qui a divisé la population et brisé le lien de confiance. Cette réaction est d'autant plus ironique que le ministre Dion a lui-même tenu la perche aux anglophones en déclarant il y a deux semaines que ceux-ci devaient faire partie du consensus souhaité au Québec.

Bref, le débat s'annonce très mal, très compliqué, très explosif, et il n'a plus rien à voir avec la pertinence ou non de se doter de structures non confessionnelles.

Et c'est un débat qui ne fait que commencer puisque tous les groupes francophones hors Québec sont sur le pied de guerre, exigeant déjà, en toute logique, que si on accorde des droits constitutionnels scolaires aux anglophones québécois, il faudra faire de même pour les francophones des autres provinces.

Faut-il ajouter qu'Alliance Québec ne dit pas un mot des droits des minorités des autres provinces? Faut-il rappeler qu'en 1995, plus de 80 % des plaintes versées au Commissaire des langues officielles concernaient une violation des droits des francophones dans le pays? Et que l'année précédente, quatre provinces anglophones ne respectaient même pas les dispositions de la Charte canadienne des droits en matière d'administration scolaire?

Un qui doit apprécier la tournure actuelle du débat, c'est le président de la CECM, Michel Pallascio: les catholiques purs et durs n'auront pas besoin de se mobiliser pour faire dérailler cette négociation constitutionnelle.

LE MONDE

Milosevic reconnaît les victoires de l'opposition, page A 6



LES ACTUALITÉS

Plan d'attaque internationale contre les produits toxiques, page A 2

CULTURE



Oscars: les indépendants se bousculent, page B 10

Bouchard dit non aux anglophones

Québec s'oppose à de nouvelles garanties linguistiques pour la minorité

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Québec s'oppose à ce que de nouvelles garanties constitutionnelles protègent les futures commissions linguistiques anglophones.

Irrité par la surenchère du groupe de pression Alliance Québec dans le dossier de l'éducation, le premier ministre a fermement fait savoir hier qu'il luttera contre l'idée que l'amendement projeté à l'article 93 de la Constitution canadienne serve à renforcer les droits linguistiques de la minorité anglophone du Québec. «C'est non. C'est clair?»

D'ailleurs, Lucien Bouchard trouverait illogique que le gouvernement fédéral accueille la requête d'Alliance Québec en ce qu'il se trouverait à consentir ainsi à la minorité anglophone du Québec des garanties constitutionnelles supérieures à celles qui ont été octroyées aux minorités francophones hors Québec. «Ça pose une question de justice.»

De l'avis de M. Bouchard, ce serait d'autant plus injustifiable que les garanties exigées par Alliance Québec sont déjà inscrites à l'article 23 de la Constitution canadienne. Des garanties confirmées par un jugement rendu en 1990 par la Cour suprême du Canada. Cette mise au point, il l'a

faite alors qu'il participait à l'émission *Québec plein écran*, animée par Anne-Marie Dussault à Télé-Québec.

Essentiellement, Québec veut négocier avec Ottawa un amendement à l'article 93 de la Constitution de 1867 qui consacre le droit à un enseignement constitutionnel. Il demande que cette garantie soit abolie pour lui permettre d'implanter des structures basées sur la langue plutôt que sur la religion. Les commissions scolaires seraient dorénavant anglophones et francophones plutôt que protestantes et catholiques.

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD



Paul Cauchon

Mais bref, il semblait que, pour le moment, les véritables adversaires de cette négociation constitutionnelle auraient pu être certains groupes religieux.

Or c'est Alliance Québec qui vient d'allumer la mèche. Et pour comprendre ce qui se passe, il fallait lire hier l'éditorial de *The Gazette*, qui reprend et amplifie les arguments d'Alliance Québec.

Sous un titre clair, «No consensus on school amendment», cet éditorial fait donc valoir que pour les anglophones, la négociation amorcée par Québec est «inacceptable» puisque Québec ne demande pas de remplacer l'actuelle protection accordée aux commissions scolaires religieuses par une nouvelle protection, qui serait accordée aux anglophones dans le cadre des futures structures scolaires linguistiques.

The Gazette a pourtant fermement plaidé l'année dernière pour la création des structures linguistiques, qui allaient accorder aux anglophones le plein contrôle de leurs écoles, et elle ne plaçait aucunement pour un renforcement des droits constitutionnels de nos amis anglophones.

Mais Alliance Québec cherche maintenant à obtenir une protection constitutionnelle blindée pour les structures scolaires anglophones, indépendamment du nombre d'anglophones dans une région donnée.

Et les protections actuelles offertes dans la législation québécoise sont insatisfaisantes puisqu'elles pourraient être facilement amendées par un gouvernement québécois «insouciant des minorités au Québec», écrit le quotidien anglophone, qui ajoute qu'on ne peut pas blâmer les anglophones de préférer les garanties constitutionnelles offertes par Ottawa lorsque vient le temps de protéger les minorités.

Plusieurs se diront que les anglophones témoignent ici d'une véritable mentalité d'assiégés et qu'ils expriment un manque de confiance complet envers les institutions démocratiques québécoises.

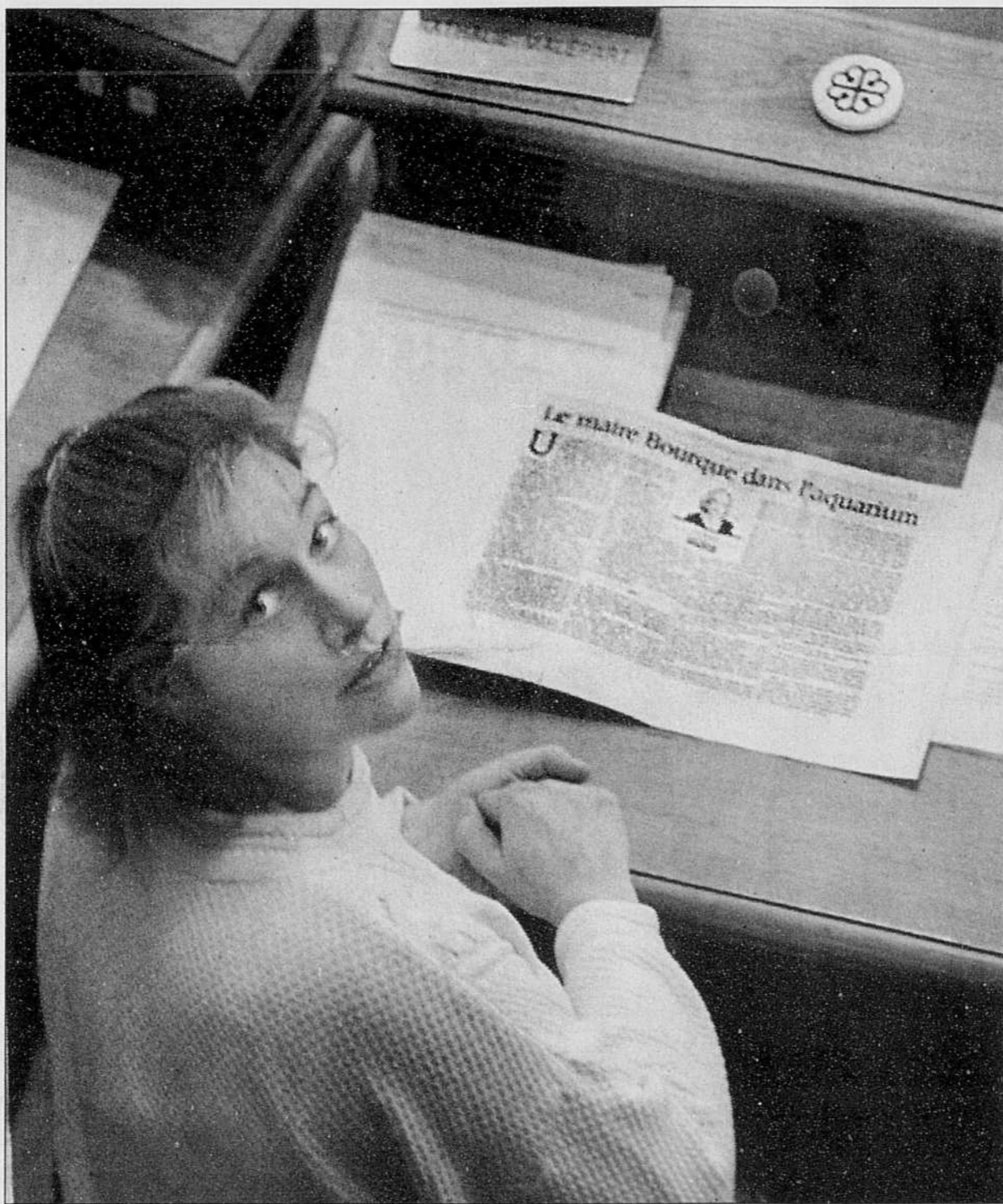
Le ministre fédéral Stéphane Dion en rajoutait hier en déclarant que c'est plutôt le gouvernement séparatiste qui a divisé la population et brisé le lien de confiance. Cette réaction est d'autant plus ironique que le ministre Dion a lui-même tenu la perche aux anglophones en déclarant il y a deux semaines que ceux-ci devaient faire partie du consensus souhaité au Québec.

Bref, le débat s'annonce très mal, très compliqué, très explosif, et il n'a plus rien à voir avec la pertinence ou non de se doter de structures non confessionnelles.

Et c'est un débat qui ne fait que commencer puisque tous les groupes francophones hors Québec sont sur le pied de guerre, exigeant déjà, en toute logique, que si on accorde des droits constitutionnels scolaires aux anglophones québécois, il faudra faire de même pour les francophones des autres provinces.

Faut-il ajouter qu'Alliance Québec ne dit pas un mot des droits des minorités des autres provinces? Faut-il rappeler qu'en 1995, plus de 80 % des plaintes versées au Commissaire des langues officielles concernaient une violation des droits des francophones dans le pays? Et que l'année précédente, quatre provinces anglophones ne respectaient même pas les dispositions de la Charte canadienne des droits en matière d'administration scolaire?

Un qui doit apprécier la tournure actuelle du débat, c'est le président de la CECM, Michel Pallascio: les catholiques purs et durs n'auront pas besoin de se mobiliser pour faire dérailler cette négociation constitutionnelle.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Je pense que Pierre Bourque n'était pas l'homme de la situation», conclut Nathalie Malépart.

Expulsion de Capparelli, démission de Malépart

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'effritement de l'équipe du maire Pierre Bourque se poursuit. Un conseiller municipal a été expulsé hier du caucus de Vision Montréal et un autre a pris les devants avant de se faire indiquer la sortie.

Vittorio Capparelli et Nathalie Malépart rejoignent ainsi cinq autres de leurs collègues qui siègent dorénavant comme indépendants. M. Capparelli et Mme Malépart se sont attirés le désaveu de leur chef, lundi soir, alors qu'ils ont voté contre la nomination de leur collègue Colette Saint-Martin au comité exécutif.

«On s'attend à ce que les gens se respectent et respectent la ligne de parti. C'est une solidarité retrouvée plutôt qu'une épuratoire», a déclaré le maire Bourque quelques minutes avant que les travaux ne reprennent au conseil municipal, hier après-midi.

Auparavant, les élus de Vision Montréal avaient été convoqués pour juger de la pertinence de sanctionner leurs collègues Capparelli et Malépart. Le vote a été unanime pour les expulser. «Il faut parfois faire des choix. C'est une décision d'équipe pour garder l'unité et avoir une certaine cohérence. Dans ce sens-là,

VOIR PAGE A 10: DÉMISSION

Dion se défile

Le ministre refuse de s'engager en faveur de l'égalité des droits des minorités linguistiques

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion a tout fait hier pour éviter de se prononcer sur la demande de droits scolaires formulée par Alliance Québec, au point de refuser de s'engager en faveur de l'égalité des droits des minorités linguistiques.

Alliance Québec exige que l'on reconnaisse explicitement dans la Constitution le droit des anglophones à gérer leurs propres commissions scolaires. Sans cette garantie, il n'est pas question que le groupe de pression appuie le projet d'amendement de l'article 93 de la Constitution, mis de l'avant par Québec en vue d'éliminer les commissions scolaires confessionnelles et de les remplacer par des conseils linguistiques.

La protection demandée par Alliance Québec équivaudrait à mieux définir les droits de la minorité anglophone mais n'améliorerait en rien la situation des francophones hors Québec.

Invité à dire s'il trouvait acceptable la possibilité d'offrir à la minorité anglophone des garanties constitutionnelles supérieures à celles offertes aux francophones, M. Dion a refusé de se prononcer sur le fond de la question. Il a soigneusement évité de prendre une position de principe en faveur de l'égalité juridique des minorités anglophone et francophones.

«Ceci est une question bilatérale, a-t-il d'abord répondu aux reporters. Il s'agit d'une question québécoise. Quand nous avons fait les changements pour Terre-Neuve, on n'a rien changé à la situation dans les autres provinces. C'est un débat autour du système québécois», a-t-il rétorqué à la question suivante.

«Actuellement, c'est un débat entre Québécois pour savoir comment on pourrait avoir un système scolaire qui serait plus acceptable pour tout le monde. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question», a-t-il réitéré. Quand la question lui a été posée une dernière fois, il a dit: «Ce que je trouve acceptable, c'est que les Québécois débattent et essaient de trouver un système qui leur convienne. Voilà ce que je trouve acceptable.»

Aux Communes, il a attribué la demande du groupe anglophone à la méfiance suscitée par «l'idéologie séparatiste» mais il a tout de même répété qu'il n'accordait de droit de veto à aucune organisation.

Cette affaire divise le caucus libéral, inquiète certains organismes de défense des minorités francophones et met M. Dion sur la sellette. Il a souvent dit qu'il croyait possible d'amender l'article 93 de façon bilatérale, qu'il suffi-

VOIR PAGE A 10: DION

Lire aussi en page A 5

■ Ottawa et Québec peuvent-ils s'entendre seuls ?

Les échos de la mémoire

Ajournement de justice

Le Canada est-il une terre d'asile pour les condamnés de la Terre?

Un rapport fédéral déposé hier dévoile qu'au moins 250 criminels de guerre de Bosnie ou de Somalie ont trouvé refuge au Canada au cours des dernières années. Mais un demi-siècle après la Deuxième Guerre mondiale, on attend toujours que la justice juge les bourreaux de cette époque, aussi accueillis à bras ouverts.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

3. Les détenus du complexe concentrationnaire d'Auschwitz-Birkenau surnommaient «Canada» le lieu d'entreposage et de triage des biens de leurs compagnons d'infortune, exterminés dans les chambres à gaz du camp. En désignant ainsi les montagnes de valises, de manteaux de fourrure ou de vêtement de bébé, ils voulaient ironiquement évoquer un

pays de cocagne, un paradis d'abondance où ils auraient tant aimé échapper à leur enfer.

Un demi-siècle plus tard, les preuves continuent de s'accumuler contre le Canada, le pays réel, qui serait plutôt devenu un havre d'accueil d'infâmes acteurs de cette monstrueuse tragédie. Certains tortionnaires nazis ont été accueillis ici à bras ouverts. Ils ont vécu ici à visage découvert jusqu'à aujourd'hui.

VOIR PAGE A 10: JUSTICE



EDITIONS GALLIMARD

Dessin d'un déporté revenu d'Auschwitz.

MÉTÉO

Montréal Faible neige. Dégagement en soirée. Max: -4 Min: -18
Québec Faible neige. Max: -6 Min: -20
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 8 Idées A 9
Annonces B 8 Le monde A 6
Avis publics B 4 Les sports B 6
Bourse B 2 Montréal A 3
Culture B 9 Mots croisés B 4
Économie B 1 Politique A 5
Éditorial A 8 Télévision B 9



• LES ACTUALITÉS •

La lutte contre les produits toxiques

Vers un plan d'action international

Le forum d'Ottawa pourrait lancer le processus de négociation

Après un débat sur l'exportation de déchets toxiques industriels vers les pays en voie de développement, qui a finalement débouché sur une convention internationale, plusieurs pays se demandent maintenant si le temps n'est pas venu de se concerter à l'échelle internationale pour contrôler les émissions et l'usage des toxiques les plus dangereux à leur source même pour éviter leur migration par la voie des airs.

LOUIS-GILLES
FRANÇOIS
LE DEVOIR

Plusieurs représentants gouvernementaux de différents pays se demandent cette semaine à Ottawa, dans le cadre d'un forum international, à quoi pourrait ressembler un plan d'action international sur les «produits organiques persistants» — les «POP», comme disent les anglophones —, lesquels contaminent de plus en plus les régions nordiques les plus inaccessibles, jusque dans l'Arctique.

Cette importante rencontre dans la capitale fédérale survient juste après la décision prise par la direction du Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE), à Nairobi,

la semaine dernière, de mettre sur pied un comité de négociation pour amorcer les pourparlers en vue d'un éventuel protocole sur le contrôle à la source des toxiques les plus dangereux de la planète.

Comme par hasard, le ministre fédéral de l'Environnement, Sergio Marchi, annonçait hier que le Canada entendait contrôler quatre nouvelles substances hyper-toxiques et cancérigènes pour limiter leur usage d'ici cinq ans dans des proportions allant de l'interdit à des réductions substantielles. Il s'agit de la benzidine, du dichlorobenzidine, du tétrachloréthylène, abondamment utilisé par l'industrie du nettoyage à sec, et du trichloroéthylène, un solvant très prisé par l'industrie automobile, l'aéronautique, l'électromé-

nager, l'industrie primaire et l'électronique.

Le plan fédéral vise à réduire de 70 % d'ici 2001 l'usage du tétrachloroéthylène et de plus de 65 % celui du trichloroéthylène. Ces quatre substances s'ajoutent aux cinq déjà ciblées par la réglementation fédérale, soit le bis-chlorométhyl éther, les dioxines, l'éther dichlorométhylé, les furannes et le trichloroéthane 1, 1, 1. Seize autres produits toxiques sont à l'étude présentement en vue d'un éventuel contrôle de l'usage, parmi lesquels on retrouve l'arsenic, le benzène, le cadmium, le chrome ainsi que les eaux usées chlorées (courantes en assainissement des eaux...) et les effluents des usines de pâte et papier qui pratiquent le blanchiment.

Le mouvement Greenpeace a accueilli hier avec satisfaction l'annonce d'une éventuelle négociation internationale en vue de bannir ou à tout le moins de contrôler les POP. L'organisation environnementale in-

diquait cependant que la lenteur de ce processus cadrait mal avec l'urgence du coup de barre. Les négociations internationales dans ce domaine ne vont démarrer qu'en 1998, soulignait Greenpeace, et il serait fort improbable qu'elles aboutissent à la signature d'une convention ou d'un protocole international avant 2000.

On rencontre dans l'Arctique de fortes concentrations de pesticides utilisés uniquement sous les Tropiques

Des études récentes indiquent que les produits organiques persistants, comme les dioxines et furannes, les BPC et les pesticides, pour n'en nommer que quelques-uns, semblent littéralement enjambrer les continents pour aboutir dans les régions nordiques. Les chercheurs parlent d'un «effet sauterelle» ou d'un phénomène de «dis-

tillation totale». On a ainsi noté dans l'Arctique canadien les concentrations les plus élevées jamais relevées à l'étranger de certains pesticides utilisés uniquement sous les Tropiques!

Des mises en garde contre la consommation de poissons pêchés dans certains lacs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été émises après qu'on y eut relevé de fortes concentrations de BPC et de toxaphène, un pesticide banni au Canada depuis 1983. Ces constatations vont de pair avec la découverte que les habitants de certaines régions nordiques, notamment au Québec et au Groenland, affichent dans leur sang des concentrations de BPC et de dioxines très élevées.

Greenpeace mène une campagne internationale depuis deux ans en faveur de l'élimination des PVC, des plastiques riches en organochlorés, dont la combustion dans les incinérateurs ou lors d'incendies provoque des rejets massifs de dioxines. Les incinérateurs municipaux en rejettent par ailleurs beaucoup. Celui de Lévis, près de Québec, est d'ailleurs montré d'un doigt accusateur par Greenpeace, qui rappelle que ses rejets dépassent de 1000 fois les normes de sécurité canadiennes. Greenpeace s'oppose tout autant, et pour les mêmes raisons, à la construction d'incinérateurs à déchets sur le territoire de la métropole.

9-1-1 hélicoptère

Une entreprise propose des services de secours aériens

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Une entreprise de location d'hélicoptères de Québec, Essor-Hélicoptères, proposera dans une quinzaine de jours au ministère québécois des Transports de mettre sur pied un service d'hélicoptères-ambulances.

L'idée est de sauver des vies, mais aussi de permettre à la compagnie de faire des profits en permettant à l'État d'économiser de l'argent dans les services de santé.

Dans un document qui sera achevé bientôt au ministre Jacques Brassard, et dont nous avons obtenu copie, Essor-Hélicoptères écrit qu'elle peut «prouver de façon indéniable que les services de secours héliportés réduisent les conséquences d'accidents graves, et par le fait même, rendent possibles des économies substantielles au chapitre des rentes à venir (les indemnités de la Société d'assurance automobile du Québec et de la CSST)».

Le projet d'Essor-Hélicoptères prévoit l'achat de deux appareils de type Bell 412 spécialement affrétés pour l'évacuation et le traitement médical en vol de polytraumatisés. Ces hélicoptères de 7,7 millions seraient achetés par Essor, «qui présenterait ensuite une facture annuelle de près de sept millions de dollars au gouvernement pour assurer le service», a brièvement expliqué, hier, Marc Poulin, conseiller juridique de Essor-Hélicoptères.

L'hélicoptère-ambulance de type Bell 412 est doté d'un rayon d'action d'environ 200 kilomètres, capable de transporter rapidement, «sans heurt ni secousse, les patients les plus sensibles aux soubresauts», évitant ainsi que leur état ne s'aggrave.

Selon Essor, l'hélicoptère-ambulance permettrait d'offrir un service complet d'intervention médicale en vol, «axé sur la stabilisation des fonctions vitales et la réduction des complications ultérieures».

Curieusement, aussi bien chez Essor-Hélicoptères que chez Bell Hélicopter, où seraient fabriqués ces deux appareils, personne n'avait «le temps», hier, d'expliquer le projet plus en détail.

Quoi qu'il en soit, le document d'Essor parle de deux hélicoptères basés à Montréal et Québec, histoire «de couvrir efficacement tout le sud du Québec, où habitent 80 % de la population québécoise».

Le facteur temps est toujours capital dans le traitement de traumatismes majeurs, de problèmes cardiaques ou d'urgence pédiatrique. Or, écrit la compagnie, «une intervention professionnelle dans un court laps de temps peut permettre de limiter considérablement les effets du traumatisme», en plus de «diminuer de façon appréciable la durée du séjour en milieu hospitalier» et de favoriser «grandement la réhabilitation en diminuant les risques de séquelles graves».

Environ 70 % des polytraumatisés occasionnés par un accident routier surviennent en milieu rural, a calculé Essor, qui, en comparant les populations rurales et urbaines, constate aussi «que le taux de mortalité due à un accident de la route est de quatre à cinq fois plus élevé au sein de la population rurale».

Le service d'hélicoptère-ambulance proposé permettrait justement, selon l'entreprise, «d'acheminer rapidement les cas les plus complexes et les plus sévèrement atteints vers l'un des quatre centres tertiaires de traumatologie du Québec».

Détecteur de mensonges

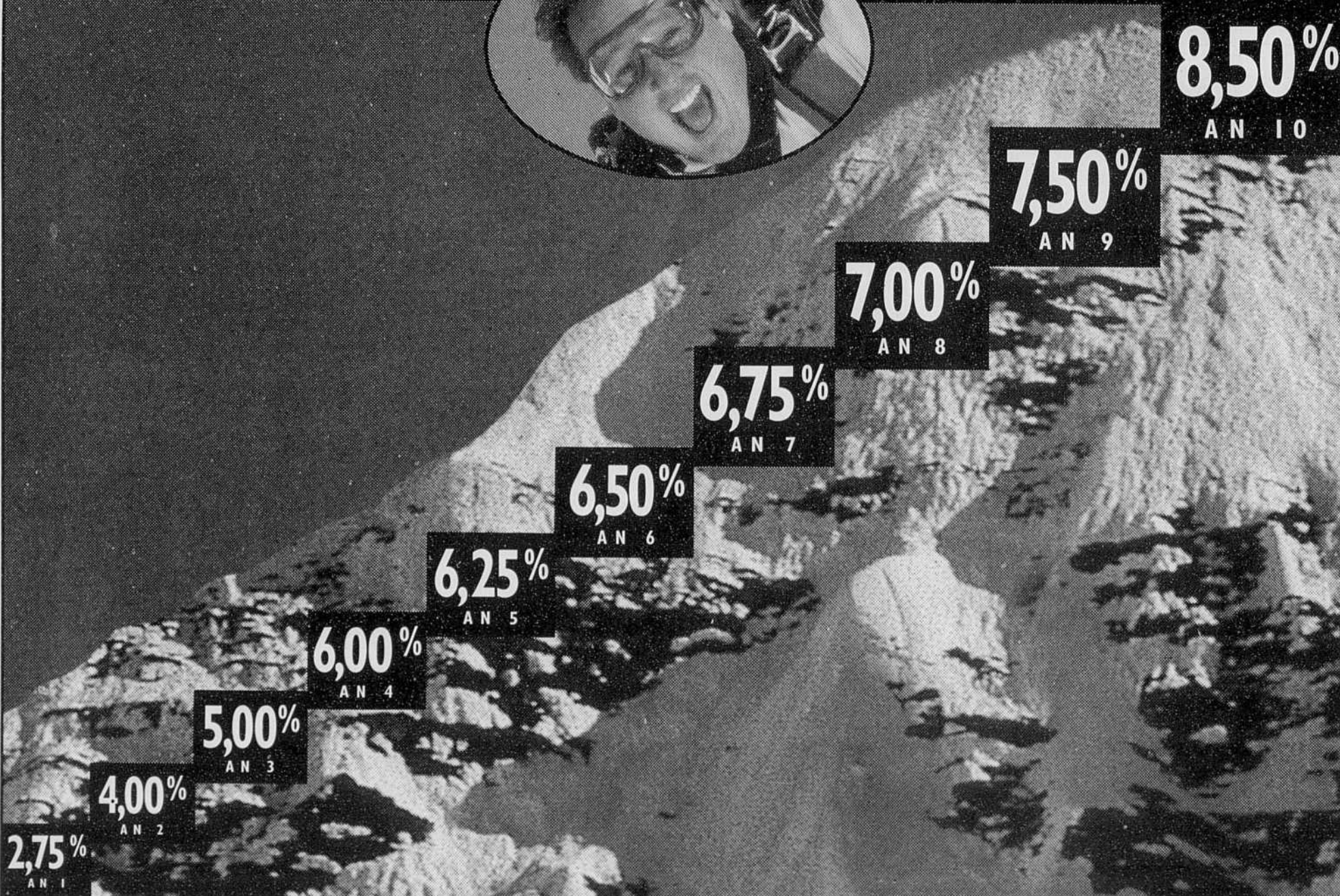
Le juge Létourneau n'admet pas le test

Ottawa (PC) — L'officier en charge de la mission militaire canadienne en Somalie, le colonel Serge Labbé, a subi un test de détecteur de mensonges en septembre au sujet d'allégations contre lui, notamment celle selon laquelle il aurait offert le champagne aux soldats qui tuaient un Somalien.

Selon le rapport du test, dont la Presse canadienne a obtenu copie, le colonel Labbé disait la vérité quand il a nié quatre allégations qui ont été au cœur des travaux de la Commission d'enquête sur les incidents impliquant le Régiment canadien aéroporté en Somalie en 1992 et 1993. Mais les efforts de l'officier pour faire état des résultats du test ont été réprimés par le président de la Commission, Gilles Létourneau.

Le colonel Labbé a réussi à mentionner le test du détecteur de mensonges au cours de son témoignage, mais le président a refusé d'admettre cette partie de son témoignage et a ordonné qu'elle soit effacée du procès-verbal. De tels tests sont beaucoup trop subjectifs et n'ont pas leur place devant les tribunaux ou une commission d'enquête publique, a déclaré le juge Létourneau.

Avec des taux garantis jusqu'à 10 ans, Jean prend le contrôle



Voici les Obligations REER du Canada.

Des taux garantis jusqu'à 10 ans
Encaissables une fois l'an
Aucuns frais
Renseignez-vous sur les possibilités de transferts de fonds

Elles sont conçues pour les gens qui, comme Jean, veulent profiter de chaque jour au maximum tout en épargnant pour plus tard. Nouveau type de placement garanti, elles lui procurent à la fois sécurité et souplesse.

Et comme cette partie de sa planification

financière permet à Jean de mieux contrôler ses affaires, il peut donc penser à s'amuser au lieu de se préoccuper du rendement de son REER. Vous pouvez faire l'achat des Obligations REER du Canada à votre banque ou autre institution financière, pour aussi peu que 500 \$. Elles sont en vente maintenant, jusqu'au 1^{er} mars 1997.

OBLIGATIONS REER
DU CANADA

1-800-575-5151 www.cis-pec.gc.ca

Canada

LE DEVOIR

MONTREAL

Le synode diocésain

Les attentes sont grandes et le cadre est rigide

M^{gr} Turcotte croit que la réforme amorcée pourra faire écho à environ 80 % des espoirs formulés

Le synode diocésain de l'Église catholique de Montréal, lancé il y a plus d'un an, a permis d'amorcer un mouvement de réforme sans précédent. Mais pour répondre aux attentes de ses disciples, et malgré la touche libérale des idées avancées, l'Église pourrait-elle aller au bout de sa démarche et renverser la structure dans laquelle elle est encadrée?

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Malgré l'ampleur de la restructuration de l'Église entamée en septembre 1995, l'archevêque de Montréal, le cardinal Jean-Claude Turcotte, estime qu'il est en son pouvoir de répondre à 80 ou 85 % des demandes formulées par les fidèles pendant l'étape de consultation du synode. Le reste, représentant 15 à 20 % des suggestions, n'étant pas de son recours juridique, devra prendre le chemin de Rome, de la question des femmes prêtres à celle des homosexuels au sein de l'Église.

«On nous parle des jeunes qui ont soif de spiritualité mais qui ne savent pas tellement où est leur place dans notre Église et nous pouvons répondre à cette demande par des initiatives comme le Relais Mont-Royal, expliquait-il hier alors que le synode diocésain de l'Église de Montréal faisait le point. Mais il demeure un pourcentage de demandes auxquelles il ne m'appartient pas de répondre. [...] Il ne faut quand même pas croire que je vais remplacer le pape!»

Après avoir recueilli commentaires, récriminations et critiques, le synode entame la deuxième partie de son

mandat, et non la moindre. Au bout d'une dizaine de mois de discussions en «équipes synodales», il faudra effectuer des propositions visant à soulager une Église en crise.

Place des femmes dans l'Église, nouveaux modes de transmission de la foi, attentes des jeunes, regard de l'Église vis-à-vis des pauvres et des exclus, rôle de la famille face à la religion et vice-versa, le mouvement de consultation populaire a été réduit à 14 thèmes sur lesquels se pencheront une dizaine de milliers de personnes — divisées en équipes de huit environ — au cours des prochains mois.

À la tête de ce vaste mouvement de réforme, le cardinal Jean-Claude Turcotte a été frappé par le «cri de désespoir, le mal de vivre» dont les gens ont fait part au cours de cette démarche. Mais devant l'ampleur des attentes et cette impression soudaine que, désormais, ce n'est plus l'Église qui tente de convertir les gens, mais bien les gens qui essaient par tous les moyens de convertir l'Église, l'on se demande de quelles résolutions accoucheront les équipes chargées d'analyser chacun des thèmes choisis.

Il est certain, répond le cardinal Turcotte, qu'en fin de compte, il faudra revenir à «un mouvement des eaux plus régulier où se confrontent l'esprit du monde et l'esprit du Christ qui n'est pas du monde [...] Mais l'Église doit s'adapter à un monde qui se transforme.»

Au sein du synode des Amériques — composé d'ecclésiastiques uniquement mais dont la démarche, de plus grande envergure, vise sensiblement les mêmes objectifs que celle de Montréal —, M^{gr} Turcotte porte déjà l'étiquette «libérale» pour des prises de position nettement

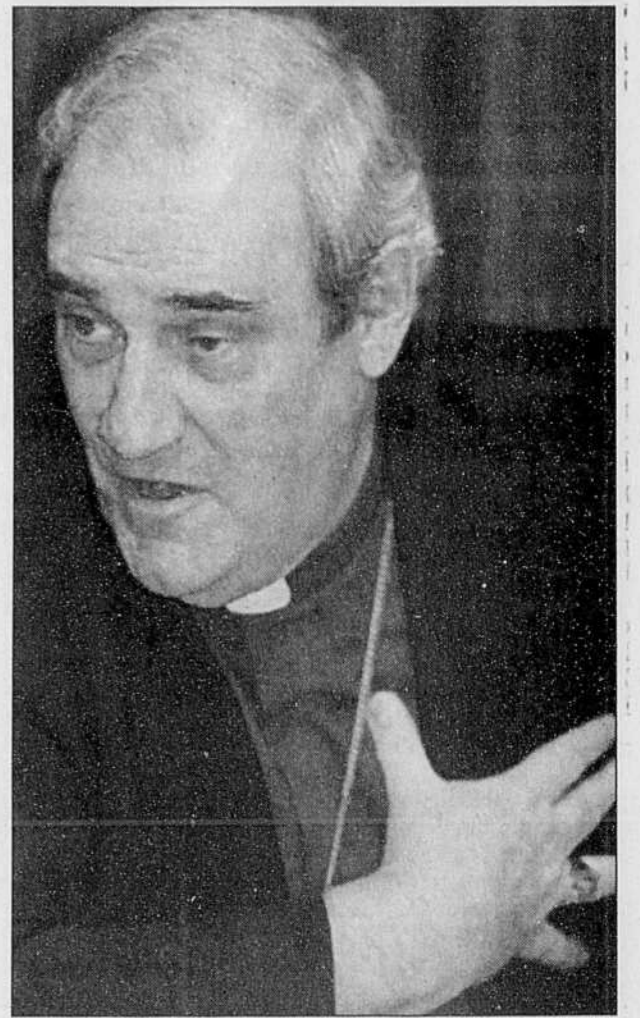
plus ouvertes, quant à l'ordination des femmes par exemple.

«Nous avons tenu à mettre tout de même des éléments du catéchisme de l'Église. Je vous donne un exemple, toute la question des divorcés/remariés, qui est extrêmement complexe. Bien sûr que le premier réflexe des gens est de dire: "Il n'y a rien là et on va accepter tout ça"; mais le jour où tu te places face à l'Évangile qui dit "que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni", tu t'aperçois que l'exigence de la fidélité, ça n'a pas été inventé par quelque vieux célibataire.»

Il faudra
revenir à «un
mouvement
des eaux plus
régulier où se
confrontent
l'esprit
du monde
et l'esprit
du Christ»

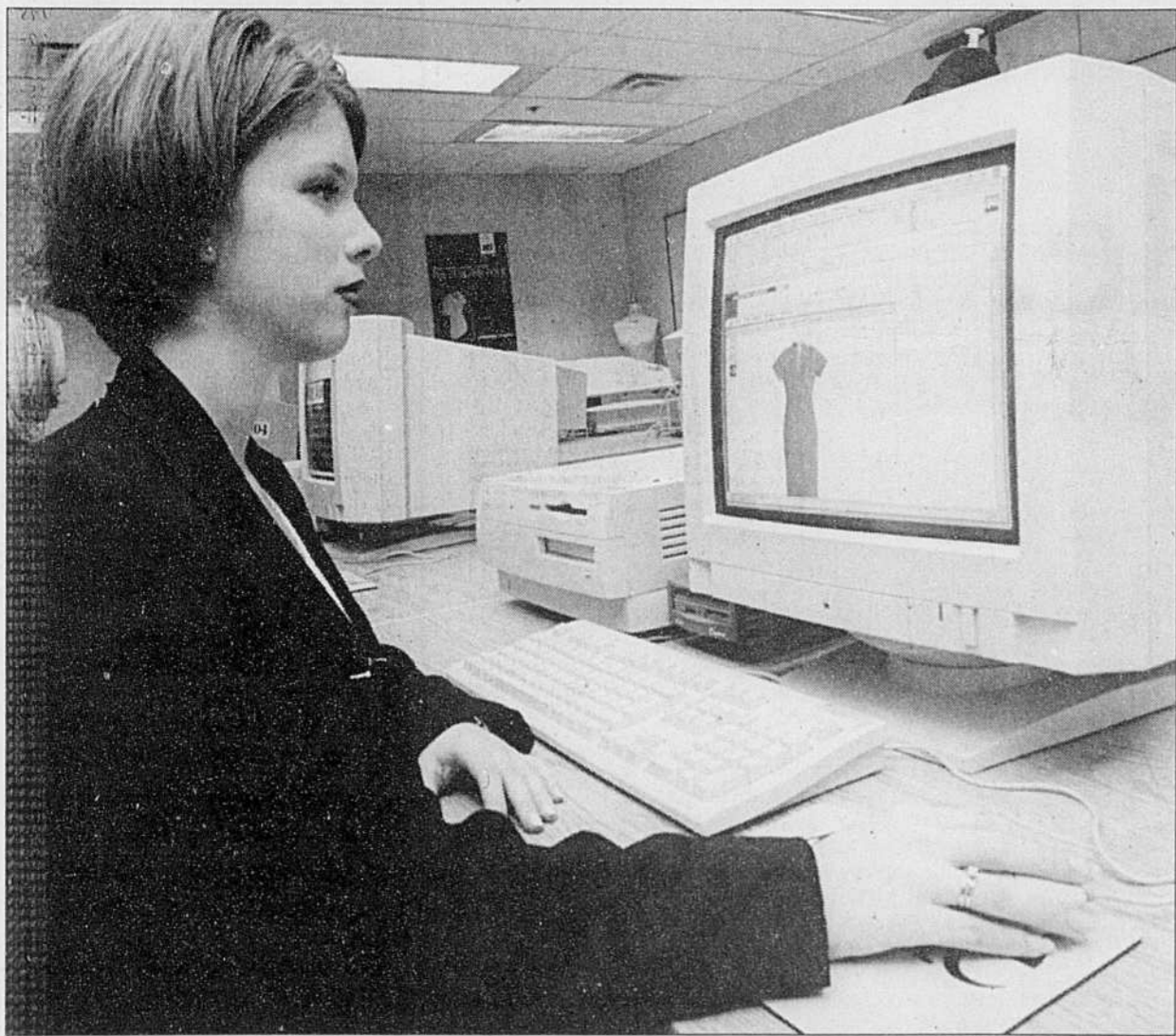
Pourtant, délicats ou non, présents ou non dans les «éléments du catéchisme», tous les thèmes sont sujets à discussion dans le cadre du synode. À preuve, la communauté paroissiale de Notre-Dame-de-Grâce convie ses paroissiens, la semaine prochaine, à une rencontre sur la question suivante: «Les homosexuels sont-ils des exclus dans l'Église?» Dans le petit guide de travail *Un engagement envers les personnes pauvres et exclues* — l'un des thèmes retenus — préparé à l'intention des équipes synodales, rien cependant n'annonce que cette question sera au cœur des discussions.

Lancé en septembre 1995, le synode diocésain de l'Église de Montréal a déjà traversé l'étape de la consultation publique et s'apprête donc à entamer celle de la recherche de propositions concrètes. En 1998, il est prévu qu'une assemblée plénière de 300 membres adopte des résolutions précises, lesquelles seront ensuite acheminées vers l'archevêque. Il pourra agir automatiquement pour celles qui relèvent de sa compétence et envoyer les autres au Vatican.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le cardinal Jean-Claude Turcotte

À l'école de la mode



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE PETIT dernier de l'UQAM — le baccalauréat en gestion et design de mode — a désormais pignon sur rue. L'École supérieure de mode de Montréal, inaugurée en grande pompe hier, accueille depuis octobre dernier dans ses locaux de la rue Sainte-Catherine Ouest, une centaine d'étudiants habités par la «fibre» de la mode. En plus de l'intrusion de la mode dans le milieu universitaire, une première au Québec, un partenariat entre l'UQAM et le Groupe Collège LaSalle apporte une touche d'unicité à l'événement. Des installations à la fine pointe de la technologie devraient permettre aux étudiants intéressés par le design-stylisme de mode, la gestion industrielle et la commercialisation de la mode de se tailler une place dans ce marché gigantesque et d'envergure internationale.

Plan de redressement

L'Ordre des psychologues a jusqu'à vendredi

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Ordre des psychologues du Québec a jusqu'à vendredi midi pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Sinon, il y a menace de mise sous tutelle, avertit le président de l'Office des professions du Québec, Robert Diamant.

Le Bureau de cet ordre professionnel devra présenter d'ici vendredi midi un plan de redressement. L'Office des professions jugera alors si ce plan est convenable et adéquat pour mettre fin aux diverses allégations de conflits d'intérêts et de fonctionnement inap-

proprié qui ont été formulées jusqu'à maintenant, a fait savoir hier M. Diamant en conférence de presse.

L'intérêt du public n'a pas été directement mis en cause par ces problèmes. Parmi les allégations qui ont été soulevées, on note par exemple le fait qu'un syndic adjoint de l'Ordre est le conjoint d'une vice-présidente. Une opinion juridique demandée par l'Ordre a établi l'existence d'un conflit d'intérêts dans ce dossier, a fait valoir M. Diamant.

On note aussi que certains candidats aux élections pour la direction de cet ordre professionnel auraient été désavantagés. Ailleurs, on parle aussi de versements d'avantages financiers

et d'atteintes au serment de discrétion exigé des membres du Bureau de l'Ordre.

M. Diamant a rappelé hier que l'Ordre des professions a tous les pouvoirs pour agir la semaine prochaine si le plan de redressement qui sera soumis est jugé inadéquat.

C'est en novembre dernier que l'Office a été saisi de plaintes concernant le fonctionnement de l'Ordre des psychologues du Québec.

Des questions ont été posées à deux reprises aux dirigeants de l'Ordre mais les réponses fournies n'ont pas satisfait l'Office des professions du Québec.

Avant-hier, lundi, les 24 membres du Bureau de l'Ordre des psychologues ont été convoqués par M. Diamant. Ces membres ont convenu à l'unanimité de «prendre les moyens nécessaires pour établir dans 72 heures un plan de redressement des situations problématiques identifiées».

M. Diamant a rappelé hier devant la presse que le mandat premier d'un ordre professionnel est de protéger le public et qu'il doit, pour cela, «avoir une crédibilité au-dessus de tout soupçon».

On compte 6500 membres dans l'Ordre des psychologues, un des 43 ordres professionnels régis par l'Office des professions du Québec.

Poste de directeur général

Le CLSC du Plateau en mal de candidats

Le réseau compte pourtant 880 cadres disponibles

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Même si quelque 880 cadres sont en disponibilité après avoir perdu leurs postes dans le réseau de la santé, le CLSC du Plateau Mont-Royal n'a pour l'instant reçu que deux candidatures pour combler un poste vacant de directeur général.

Au moment où les abolitions de postes se multiplient dans le secteur de la santé, il semble qu'on ne se bouscule pas au portillon pour prendre la tête d'un CLSC. Cette situation loufoque révolte le président du conseil d'administration du CLSC du Plateau Mont-Royal, Marcellin Noël, qui ne comprend pas le peu d'empressement démontré par les cadres en disponibilité, qui continuent à être payés pendant trois ans après la perte de leur poste.

«Je n'ai reçu que deux candidatures du centre de référence pour un emploi payé 90 000\$ par an, alors qu'il y a près de 1000 cadres dans le réseau qui sont supportés par des mesures de sécurité d'emploi. Je peux comprendre que tous ne soient pas qualifiés pour occuper ce poste. Mais avec un tel bassin, je suis outré d'avoir aussi peu de propositions», dit-il.

C'est le Centre de référence des cadres qui aide à replacer les administrateurs mis à pied dans le réseau de la santé. Ces cadres continuent à être payés pendant trois ans après la perte

de leur poste, ou bénéficient d'une indemnité de départ équivalente à quatre mois de salaire par année d'ancienneté s'ils acceptent de quitter le secteur de la santé.

Selon Jean Castonguay, directeur du service à la clientèle du Centre de référence des cadres, le faible nombre de candidatures proposées par son organisme s'explique tout simplement par le fait que l'emploi offert n'est qu'un poste intérimaire. Et plusieurs cadres, déjà engagés dans des études, des mesures d'employabilité ou des stages de recyclage, ne sont pas disponibles, plaide-t-il.

«S'ils ouvrent un poste permanent, je suis certain qu'on aura au moins une dizaine de candidatures dès demain matin. Ceux qui sont déjà engagés à contrat ou qui s'investissent dans un projet personnel pour aller ailleurs ne sont pas prêts à tout abandonner pour un travail de quelques mois», explique M. Castonguay.

«De toute façon, on ne peut obliger les gens spécialisés dans un domaine à postuler pour un poste. Diriger un

CLSC quelques mois, ça peut être intéressant pour développer de l'employabilité, mais ça ne garantit pas que le candidat obtiendra le poste de façon permanente», ajoute-t-il.

Les règles font en sorte que la tenue d'un concours, pour combler un poste permanent de directeur général, nécessite une autorisation spéciale du ministre de la Santé entraînant des délais de plus de deux mois. En attendant, les établissements de santé doivent souvent ouvrir des postes par intérim.

Malgré tout, M. Noël déplore cette situation qui l'obligera probablement à ouvrir un concours... pour combler un poste temporaire afin d'avoir plus de candidatures. «Je devrai aller en concours et tout cela entraînera des coûts, parce qu'il restera toujours des centaines de cadres en disponibilité, payés par l'État», dit-il.



LES JOIES DE LA LECTURE

4^e, 5^e, 6^e année

Simone Bussiès et Suzanne Paradis

4^e année

cahier A, 115 p., 7,50 \$
cahier B, 105 p., 7,25 \$
corrigé A-B, 110 p., 40,00 \$
manuel, 232 p., 19,80 \$

5^e année

cahier A, 137 p., 8,75 \$
cahier B, 131 p., 8,75 \$
corrigé A-B, 135 p., 40,00 \$
manuel, 232 p., 19,80 \$

6^e année

cahier A, 151 p., 8,75 \$
cahier B, 140 p., 8,75 \$
corrigé A-B, 144 p., 40,00 \$
manuel, 321 p., 19,80 \$

Les exercices rassemblés dans ces cahiers accompagnent les jeunes lecteurs des Joies de la lecture sur un chemin des écoliers qui rejoint aussi bien les sentiers magiques de l'école buissonnière que les grandes avenues de la langue française, en développant leur goût de la lecture et de l'écriture, leur esprit de recherche et d'aventure.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEQ

Blacks INTERNATIONAL

SOLDE

Vêtements isolés sélectionnés ou sport mode prêt-à-porter

40% de rabais

DEUX MAGASINS
1101, av. Laurier, Outremont
Tél.: (514) 271-1314/2126
3525, ch. Queen Mary, Montréal,
Tél.: (514) 739-4451/2141

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25
25^e avenue et 640 ouest
St-Eustache, tél.: 473-8492
Internet: www.decor25.com

Faut voir...
les magnifiques
produits Acrylica
parmi le 30 salles
de bains en
démonstration.

pour votre Valentin ou Valentine...
panier de fruits de luxe
artistiquement emballé et livré à la porte
35\$ tout compris • 866-2686
temps requis : 24 heures

• LES ACTUALITÉS •

Libération de détenus avant terme

L'opposition s'en prend à Perreault

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La sécurité des Québécois est compromise par la libération de prisonniers avant qu'ils soient admissibles à une libération conditionnelle, ont déploré hier tant l'opposition libérale que le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont.

À tour de rôle devant la presse hier, M. Dumont et le député libéral de Frontenac, Roger Lefebvre, ont dénoncé le fait qu'à cause du trop grand nombre de pensionnaires, la direction des prisons québécoises doit élargir des prisonniers avant terme.

Le député Mario Dumont a cité trois directeurs d'établissements carcéraux qui ont récemment brisé leur devoir de réserve pour dénoncer publiquement la situation dans les prisons qu'ils dirigent.

M. Dumont a notamment rappelé qu'il y a 2200 prisonniers jouissant actuellement du privilège «d'absences temporaires». Ils peuvent donc quitter leur prison avant d'être admissibles à la libération conditionnelle.

Habituellement, ce privilège n'est consenti que pour motifs humanitaires ou à des fins de réinsertion sociale. Mais à cause de l'encombrement des prisons, ces prisonniers sont élargis afin de libérer leur cellule pour d'autres condamnés.

«La politique du ministre Robert Perreault est un échec et la sécurité des

Québécois est de moins en moins assurée», a dit le député de Rivière-du-Loup, M. Dumont. M. Dumont a donné plusieurs solutions qui pourraient être mises en place pour réduire le coût du régime carcéral tout en gardant les prisons ouvertes.

On pourrait par exemple confier à des entrepreneurs privés contractuels le transport des prisonniers. Au lieu d'être condamnés à la prison, certains types de coupables, comme les automobilistes fautifs, pourraient voir leur véhicule saisi. M. Dumont a aussi mentionné un recours plus fréquent à des condamnations pour des travaux communautaires.

Quant au libéral Roger Lefebvre, il a accusé le ministre Perreault d'avoir «bâillonné» les directeurs de prison qui ont osé élever la voix pour dénoncer la situation.

Selon le député de Frontenac, une des principales causes de la situation est la décision, prise au printemps 1996, de fermer cinq prisons à travers le Québec, engendrant un engorgement dans les autres établissements.

M. Lefebvre a aussi parlé du «silence complice» des députés péquistes qui ne dénoncent pas «le gâchis» du système pénitentiaire québécois.

Les prisons québécoises accueillent les condamnés à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans. Les personnes condamnées à des peines supérieures doivent purger leur peine dans des prisons fédérales.

Projet de loi C-71

Les commandités du tabac proposent des compromis

La visibilité des commandites serait réduite, mais demeurerait intéressante pour les commanditaires

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Dans l'espoir de conserver la commandite provenant de l'industrie du tabac, des représentants de quelque 250 organismes et organisateurs d'événements sportifs et culturels ont rendu publique, hier, une série de propositions à l'intention du gouvernement fédéral.

«Nous ne proposons pas le statu quo mais bien une restriction de la visibilité des commandites qui resterait cependant viable pour les commanditaires», a indiqué Richard Legendre, de Tennis Canada, lors d'une conférence de presse, hier, à Montréal.

M. Legendre estime que les propositions du Ralliement pour la liberté de la commandite ont le mérite de permettre au gouvernement de répondre à ses objectifs à l'égard de la santé publique et aux événements culturels et sportifs de continuer de compter sur la commandite des compagnies de produits de tabac.

Il est minuit moins cinq puisque le projet de loi C-71 sur la commandite des produits du tabac a passé l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Les propositions du ralliement sont donc des amendements.

Alors que le projet de loi C-71 limitait à 10 % l'espace laissé au nom du commanditaire dans la partie inférieure de l'affiche, les amendements proposés prévoient l'attribution de 15 % de l'espace, n'importe où sur l'affiche.

Alors que le projet de loi C-71 interdisait la promotion des événements culturels et sportifs avec mention du commanditaire à la radio et à la télévision, le ralliement propose de l'autoriser dans les imprimés, à la radio et à la télévision dans un créneau où le lectorat ou l'auditoire est composé d'adultes à 75 %.

Le ralliement suggère en outre que seuls les événements non associés principalement aux jeunes soient autorisés à prendre pour commanditaire officiel un fabricant de produits de tabac.

Egalement, dans les promotions liées aux commandites, l'image du produit du tabac ou celle de son emballage ne serait pas montrée.

Les promotions affichant comme commanditaire le nom d'un fabricant de produits de tabac seraient interdites dans un rayon de 200 mètres autour des écoles primaires et secondaires.

Le matériel de promotion ne pourrait être affiché que trois mois avant l'événement et un mois après et les promotions ne devraient pas avoir recours à des mannequins professionnels de moins de 25 ans.

En ce qui a trait aux événements internationaux, le ralliement estime que les règles du jeu devront être plus souples de façon, par exemple, à permettre aux voitures de Formule 1 de conserver le nom du commanditaire sur celles-ci.

Les organisateurs d'événements ont bonne confiance que les compagnies de produits de tabac vont voir dans ces propositions une solution de compromis.

«Les amendements font appel au bon sens du gouvernement. Ils vont permettre de continuer de tenir l'International Benson & Hedges, les Grands Prix, des événements comme le Festival d'été de Québec tout en leur conservant leur qualité», a commenté Pierre Bibeau, directeur général de la Société du parc des Îles.

C'est aussi l'avis de Caroline Jamet, du Festival international de jazz de Montréal, de Christine Mittona, de l'International Benson & Hedges, de Richard Legendre, de Tennis Canada, et de Richard Prieur, du Grand Prix Player's du Canada.

EN BREF



À la poursuite de Hubble

Cap Canaveral (AP) — La navette américaine *Discovery* a décollé hier de la base de Cap Canaveral, en Floride, avec sept astronautes à son bord pour une mission de rénovation en profondeur du télescope spatial *Hubble*. «Avec un peu de chance, le meilleur télescope de l'univers sera encore plus performant dans quelques semaines», a commenté le commandant de *Discovery*, Kenneth Bowersox. Pendant dix jours, les astronautes effectueront quatre sorties dans l'espace pour réajuster *Hubble* avec de nouveaux équipements d'une valeur de 300 millions US. Il s'agit de la deuxième mission d'entretien sur le télescope depuis sa mise en orbite en 1990. L'équipe de *Discovery* doit remplacer des vieux instruments scientifiques de *Hubble* construits avec la technologie des années 70.

Prêts et bourses: modifications

(PC) — Les étudiants d'université et de cégep viennent de découvrir à leur grande surprise trois modifications au régime d'aide financière que le ministère de l'Éducation s'appête à implanter. C'est en consultant la *Gazette officielle* du 22 janvier dernier que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ont constaté ces modifications qui visent les frais pour l'achat de matériel, les frais de déplacement pour certains stages et les frais de garde. Entre autres, le régime d'aide financière sera moins généreux lorsqu'un étudiant devra se déplacer pour faire son stage loin de son cégep ou de son université. Actuellement, un étudiant qui déclarait un enfant à charge se voyait allouer un montant de 50 \$ par semaine pour un enfant de moins de 14 ans. Désormais, l'enfant devra avoir moins de six ans. Le nombre de semaines d'admissibilité sera aussi réduit.

Les sinistrés du Saguenay en Cour

Alma (PC) — Les propriétaires de chalets victimes des inondations de juillet dernier au Saguenay entendent se tourner vers les tribunaux pour obtenir de Québec les dédommagements qu'ils estiment être en droit de recevoir. Environ 1000 propriétaires ont vu leur résidence secondaire détruite ou endommagée lors du sinistre et le décret d'aide présenté par Québec à leur intention est jugé insuffisant. Comme l'aide accordée par Québec était conditionnelle à ce que le milieu et les municipalités engagent aussi des fonds, et que les maires ne se sont pas montrés intéressés, les propriétaires de chalet affirment que Québec se débarrasse ainsi de leurs demandes. Il pourrait s'agir d'un recours collectif.

Les jeunes en butte à la violence

Fredericton (PC) — Des adolescents et pré-adolescents sont en butte aux agressions sexuelles et à la violence, dans le cadre de leurs fréquentations, constate une étude effectuée au Nouveau-Brunswick. Selon cette étude, rendue publique hier, il existe une tendance à la violence sexuelle même chez des enfants aussi jeunes que 12 ans. Menée auprès de 1700 garçons et filles vivant dans des communautés rurales et de petites villes du Nouveau-Brunswick, cette recherche établit que 19 % des filles et 4 % des garçons ont dit avoir vécu des incidents de contrainte sexuelle dans un contexte de fréquentations. Dans la plupart des cas, il s'agissait de relations sexuelles ou de tentatives de relations sexuelles.

O. J. peut-il payer ?

Santa Monica (AP) — O. J. Simpson peut-il payer les 33,5 millions US que la justice lui réclame? Si sa fortune n'est évaluée qu'à 15,7 millions par les avocats des plaignants, sa notoriété pourrait lui rapporter beaucoup d'argent. Négociant 19 contrats commerciaux après la mort de son ex-femme, il a su monnayer sa renommée. Les avocats de l'accusation estiment qu'O. J. Simpson a amassé près de trois millions depuis la mort de son ex-femme. Selon leurs calculs, il devrait gagner quelque 25 millions grâce à la publicité générée par ses procès.

Audacieuse. Racée. Sensuelle.

(La porte-parole n'est pas mal non plus.)



CAMRY CE 97

359\$

par mois/
location
48 mois*

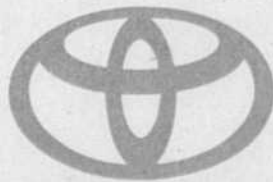
0 \$ COMPTANT

transport et préparation inclus

Transmission automatique 4 rapports à surmultipliée • Coussin gonflable côtés conducteur et passager • Climatiseur • Direction et freins assistés
Radiocassette AM/FM stéréo à 4 haut-parleurs • Essuie-glace à intermittence réglable • Volant inclinable à 4 branches
Siège arrière à dossier rabattable 60/40 • Injection électronique séquentielle • Prise de courant pour accessoires • Et bien plus...

Programme de location de Crédit Toyota. Offre de location sur approbation du crédit valable pour les modèles 1997 neufs, loués et livrés avant le 28 février 1997. Frais d'immatriculation, d'enregistrement, d'assurance et taxes en vigueur en sus. Un montant maximum de 700\$ de frais de transport et de préparation inclus. *En fonction d'une location-bail de 48 mois pour la Camry CE (modèle BG22KP-BA avec transmission automatique) avec acompte de 0\$. Premier versement de 359,46\$ et dépôt de garantie de 425\$ exigés au moment de la livraison du véhicule. Coût total de la location, 19 661,76\$. Prix de l'option d'achat, 11 704,00\$ basé sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,10\$/km s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. Photo à titre indicatif. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



TOYOTA

TU M'ÉPATERAS TOUJOURS!

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
655-2350

BROSSARD
Brossard Toyota
445-5577

CANDIAC
Candiac Toyota
659-5511

CHAMBLY
Chambly Toyota
656-4334

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

GATINEAU
Toyota Gatineau
599-0066

HULL
Vila Toyota
776-0077

ÎLE PERROTTÉ
Ile Perrotté Toyota
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Spiridès Lexus Toyota
534-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Lexus Toyota
681-2634

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MONT-LAURIER
Lexus Toyota Gabriel
623-3511

MONTRÉAL
Alix Toyota
376-9191

MONTRÉAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTRÉAL
Houde Toyota
351-5010

MONTRÉAL
Lexus Toyota Gabriel
748-7777

MONTRÉAL
Toyota Centre-Ville
935-9394

MONTRÉAL
Toyota Pia IX
329-0909

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPERTIGNY
Repertigny Toyota
581-3540

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Dilery Toyota
359-9020

ST-JÉRÔME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LÉONARD
St-Léonard Toyota
252-1373

ST-AGATHE
Toyota A
Ste-Agathe
326-1944

STE-THÉRÈSE
Blainville Toyota
435-9685

SHAWINIGAN
Mauricie Toyota
539-8393

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TERREBONNE
G. Couillard
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

THURSO
Auger Frère
985-2218



LE DEVOIR

POLITIQUE

Radio-Canada

Sheila Copps promet la fin des compressions

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Finies les compressions à Radio-Canada. Réalisant après coup une des promesses du Livre rouge libéral, la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a assuré, hier, que la société d'Etat obtiendra un financement quinquennal stable à partir de 1998.

Sous la gouverne libérale, entre 1995 et 1998, Radio-Canada et CBC auront vu leur budget amputé de 414 millions, ce qui se traduira par 4000 pertes d'emplois.

«C'est sûr que nous avons respecté notre engagement d'avoir un financement stable pour cinq ans. Il n'y a jamais eu un engagement [de la part d'un gouvernement] qui dépassait deux ans», s'est défendue Mme Copps, à sa sortie du Conseil des ministres.

La dernière série des compressions sera réalisée cette année, lorsque 124 millions seront retranchés du budget à partir du 1er avril. En 1998, la participation fédérale se stabilisera à près de 900 millions par année, a promis Mme Copps.

La ministre a également annoncé que la radio de Radio-Canada bénéficiera d'une mesure particulière: une injection supplémentaire de 10 millions dans ses budgets à partir d'avril prochain. Mme Copps a précisé que cette mesure visait à compenser le traitement inéquitable que subit la radio par rapport à la télévision.

L'année dernière, un fond spécial de 200 millions avait été mis sur pied par Ottawa pour favoriser la production d'émissions de télévision et auquel Radio-Canada a accès.

L'opposition n'a pas tardé à faire des gorges chaudes avec l'annonce de Mme Copps. «Trop, c'est trop! Il y a des limites à réécrire le Livre rouge libéral», s'est exclamée la députée bloquiste Suzanne Tremblay, à la Chambre des communes.

Elle a reproché au gouvernement d'avoir également mis la hache, contrairement aux promesses, dans les budgets d'autres organismes culturels, comme Téléfilm Canada, l'Office national du film et le Conseil des arts.

Pour la députée, l'engagement de Mme Copps a une valeur toute relative parce qu'il ne se réalisera qu'après les prochaines élections fédérales. Tout peut arriver entre-temps, a-t-elle noté, y compris un changement à la tête du ministère du Patrimoine.

En outre, Mme Tremblay soutient que le gouvernement fait preuve d'ingérence en dirigeant des budgets directement vers la radio de Radio-Canada. Ottawa, estime-t-elle, n'a pas à dicter à la société d'Etat la façon de dépenser son argent.

Une opinion que partage l'ancien président de Radio-Canada, Tony Manera. «L'indépendance de Radio-Canada, c'est d'une importance primordiale et c'est totalement inacceptable de viser un service ou un autre», a-t-il affirmé.

La direction de la société d'Etat, elle, se réjouit de l'annonce. «À partir du moment où nous savons quelles sont les sommes dont nous disposons pour une certaine période donnée, nous pouvons faire la planification qui s'impose. [...] Ce qui était périlleux, c'était de ne jamais savoir de six mois en six mois si nous aurions des fonds qui seraient davantage comprimés», a expliqué Marcel Pepin, vice-président de la radio française de Radio-Canada.

Pour sa part, l'organisme Friends of Canadian Broadcasting déplore le fait qu'en bout de ligne la télévision écope le plus des compressions. Selon son porte-parole, Ian Morrison, le service a été carrément «masculé».

«Les compressions déjà annoncées ont réduit le service de façon inacceptable», a-t-il dit. M. Morrison affirme que la télévision est de moins en moins en mesure de jouer son rôle diffuseur national.

EN BREF

Forum prébudgétaire lundi

(Le Devoir) — Tel que convenu dans l'entente du mois de décembre entre le gouvernement et les syndicats représentant les 400 000 employés du secteur public, un forum prébudgétaire aura lieu lundi prochain aux HEC sous la présidence du ministre des Finances, Bernard Landry. Des représentants des trois grandes centrales syndicales (FTQ, CSN, CEQ) et des syndicats indépendants du secteur public (SPGQ, SFPQ et FIQ) seront sur place. Trois associations patronales, dont le CPQ, prendront aussi part aux discussions. Enfin, des économistes du gouvernement, du patronat et du monde syndical prendront la parole lors de cette rencontre d'une journée qui exclut toutefois les groupes communautaires. Les participants discuteront notamment de fiscalité et d'accès à l'emploi à l'intérieur des objectifs de redressement des finances publiques du gouvernement. Comme l'a indiqué à maintes reprises le ministre Landry, le prochain budget en préparation pourra être abordé, mais il ne saurait être l'objet de négociations lors de ce forum.

Dupuy tire sa révérence

Ottawa (PC) — L'ex-ministre du Patrimoine et député de Laval-Ouest Michel Dupuy a tiré sa révérence hier «avec la satisfaction du devoir accompli». Après près de quatre ans de vie politique à Ottawa, M. Dupuy, 67 ans, a annoncé qu'il ne sollicitera pas un deuxième mandat. Il n'est pas exclu que le premier ministre Jean Chrétien le nomme au Sénat. Diplômé de carrière pendant 40 ans, le premier amour de M. Dupuy a toujours été les affaires internationales, un domaine qu'il aimerait retrouver. Repêché par le premier ministre Jean Chrétien dans son premier cabinet en 1993, M. Dupuy a fait le tour des dossiers culturels à titre de ministre du Patrimoine. Ses positions souvent controversées et ses gestes malhabiles lui ont causé des ennemis. Il avait entre autres écrit une lettre au président du CRTC au nom d'un radiodiffuseur privé de sa circonscription qui demandait l'obtention d'un permis de radiodiffusion.

Pas de hausses dans les HLM

Québec (PC) — Il n'y aura pas de hausse de loyer le 1er juillet prochain pour les 85 000 locataires de HLM au Québec. La décision vient d'être prise par le ministre responsable de l'habitation, Rémy Trudel, mais non sans de fortes pressions des groupes de défenses des démunis. Le taux de loyer pour le locataire d'un logement social se situe actuellement à 25 % de ses revenus totaux. Si on ajoute les frais relatifs à l'électricité et au stationnement, ces frais s'élèvent à 28 %. Le Conseil du trésor avait exercé de fortes pressions pour que ce taux de loyer soit graduellement haussé à 30 %. L'automne dernier, une pétition de 36 000 signatures avait été recueillie pour demander au gouvernement de ne pas hausser les loyers des plus démunis vivant dans les logements sociaux.

Commissions scolaires linguistiques et esprit de la Constitution

Ottawa et Québec peuvent-ils s'entendre seuls?

Comme en toute matière constitutionnelle, l'imbroglie s'intensifie de jour en jour autour de l'amendement visant à permettre la création de commissions scolaires linguistiques au Québec. Juridiquement, qu'en est-il au juste?

JEAN DION
LE DEVOIR

À cœur du problème se trouve l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui édicte la compétence exclusive des provinces dans le champ de l'éducation, accompagnée de droits scolaires garantis à la minorité catholique ou protestante de chacune d'entre elles. Il faut aussi prendre en compte l'article 43 de la Constitution de 1982, qui prévoit que les dispositions applicables à certaines provinces seulement peuvent être modifiées avec le seul accord du gouvernement fédéral et de la province concernée.

Québec et Ottawa prennent appui sur ce dernier article pour dire qu'ils peuvent modifier l'article 93 en procédant de manière bilatérale. Mais avant même de se poser la question de fond, il faut se demander s'ils ont le droit d'agir ainsi.

Benoît Pelletier, juriste à l'Université d'Ottawa, en doute. «Techniquement, ils ont raison: l'amendement envisagé ne concerne que le Québec. Mais en matière d'amendements constitutionnels, il faut aussi tenir compte de l'esprit et de la nature de la disposition que l'on veut modifier», explique-t-il.

«De tout temps, la jurisprudence a considéré que l'article 93 était une condition fondamentale du pacte fédératif canadien. Plus encore: il est le fruit d'un compromis entre l'Ontario et le Québec, d'une entente visant la protection réciproque des minorités religieuses. Or, pour rompre un accord, il faut le consentement de tous ceux qui y ont consenti. Les choses sont beaucoup moins claires que ne le prétendent Québec et le fédéral.»

À cet égard, M. Pelletier donne l'exemple de la reconnaissance du statut distinct du Québec qui, en théorie, ne touche que celui-ci, mais aurait au fond des répercussions sur l'ensemble des rapports au sein de la fédération. Il se dit donc d'avis que si les tribunaux étaient saisis d'une cause présentée par les opposants à la déconfessionnalisation, ceux-ci auraient de bonnes chances de l'emporter.

A moins, bien sûr, qu'un consensus clair se dégage au Québec — un consensus qu'Ottawa exige et de l'existence duquel il semble de moins en moins convaincu depuis la manifestation d'une opposition dans la communauté anglophone. Mais même si cela devait être, on se trouverait devant un précédent aux ramifications importantes en

ce qui a trait à l'interprétation de l'article 43.

Un précédent, par ailleurs, que n'a pas créé, contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'adoption récente par la Chambre des communes d'un amendement constitutionnel permettant à Terre-Neuve, où avait eu lieu un référendum, de changer ses structures scolaires. C'est que Terre-Neuve — comme le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta — n'est pas formellement liée par l'article 93 de 1867, mais plutôt par une disposition similaire incluse dans la loi constitutive ayant encadré son entrée au Canada en 1949. Il était donc clair qu'un accord bilatéral pouvait suffire dans ce cas.

L'article 23

Quant aux craintes relatives à la protection de leurs droits linguistiques émises par les Anglo-Québécois, M. Pelletier prévient qu'il ne faut pas «mélanger les pommes et les poires». L'article 93, note-t-il, est de nature confessionnelle et n'a aucune portée linguistique.

On doit donc se tourner, en matière de droits linguistiques, vers l'article 23 de la Charte des droits et libertés de 1982. Celui-ci stipule notamment le droit des membres des minorités de langues officielles de faire instruire leurs enfants dans des écoles contrôlées par elles «lorsque le nombre le justifie».

Ce droit a été reconnu, en 1990 et 1993, par deux jugements de la Cour suprême du Canada qui ont ouvert la voie à une représentation francophone au sein d'une instance scolaire à Edmonton et à la création d'un conseil scolaire francophone autonome au Manitoba.

La notion de justification par le nombre est évidemment cruciale ici. Ils ne sont pas menacés à Montréal, mais, en principe, les anglophones pourraient en effet «perdre» une commission scolaire à Québec. Ailleurs, «on ne sait pas jusqu'où le gouvernement du Québec voudra permettre le maintien des écoles qui sont actuellement confessionnelles», fait remarquer le professeur Pelletier.

Il ajoute que la condition du «là où le nombre le justifie» «est un critère extrêmement raisonnable, qui est laissé à l'appréciation des tribunaux. Je comprends les anglophones de vouloir se protéger, mais s'ils veulent des protections mur à mur et des structures scolaires partout au Québec, ils en demandent peut-être trop.»

Quant à l'inquiétude des anglophones relative au fait que le Québec ne reconnait pas la Constitution de 1982, M. Pelletier signale qu'il y a toute une distinction entre la reconnaissance politique et la mise en œuvre juridique. Or le texte de 1982 «s'applique intégralement au Québec, et il y a des tribunaux chargés de voir à ce qu'il soit respecté».

Réforme de l'aide sociale

Les groupes communautaires refusent d'être immolés sur l'autel du «dieu économie»

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les porte-parole des organismes communautaires ont pris à partie la ministre de la Sécurité du revenu Louise Harel, hier, en affirmant que son projet de réforme «se situe dans le vent de néolibéralisme qui est en train de nous emporter tous».

L'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal, entre autres, n'y est pas allée de main morte. «Nous refusons, au nom des personnes assistées sociales, de nous laisser immoler et manger par votre nouveau dieu: l'économie», a déclaré Céline Tremblay.

Sa vigoureuse sortie contre le Livre vert sur la réforme de l'aide sociale a été reprise et amplifiée par l'ancien chef syndical Michel Chartrand, qui l'accompagnait.

«C'est cul par-dessus tête votre affaire, a-t-il lancé, parce que c'est un mépris de la population, un manque de respect de la personne humaine. Vous êtes en train de disloquer les services que la société québécoise s'est donnée. Votre système est dégénéré... vous ne gouvernez pas, vous vous laissez manipuler par les financiers.»

«Vous nous racontez des histoires, a poursuivi M. Chartrand, et si vous les croyez, vous êtes des imbéciles. Mais vous n'êtes pas des imbéciles, vous êtes malhonnêtes et vous êtes dégénérés, vous "fessez" sur les petits. Vous vous prêtez à ça pour vos carrières politiques.»

Mme Tremblay a accusé le gouvernement d'être du côté des propriétaires plutôt que de celui des locataires, de ne pas reconnaître la capacité des assistés sociaux de gérer leurs prestations et de tenir une consultation bidon puisque, selon l'organisme qu'elle représente, les jeux sont faits.

Le témoignage de la Coalition régionale 04, qui représente l'ensemble des groupes communautaires de la région de la Mauricie-Bois-Francs, n'a pas été plus tendre à l'endroit du projet de réforme de la ministre Harel.



Michel Chartrand: «Vous nous racontez des histoires.»

«Nous refusons d'inscrire notre démarche dans le contexte de la lutte au déficit, soutient le mémoire de la

coalition. Nous croyons que les valeurs sociales ne doivent pas être subordonnées à des impératifs financiers.»

Ces travailleurs sociaux se demandent si le gouvernement est capable de reconnaître aux assistés sociaux le droit «de pouvoir contribuer à la société autrement que par l'emploi».

Charte québécoise

Le mémoire de l'Association des juristes en droit social y est allé des mêmes critiques. «L'essentiel des mesures contenues dans le document, note-t-il, va contribuer à appauvrir davantage les personnes assistées sociales et constitue un recul important de leurs droits. Le marketing social ne saurait faire passer comme progressiste et sociale-démocrate une politique sociale essentiellement rétrograde et discriminatoire.»

Le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Claude Filion, a suggéré pour sa part au gouvernement de s'assurer que sa réforme tienne compte des droits fondamentaux reconnus dans la Charte québécoise.

«La Commission tient à souligner, a-t-il dit, qu'advenant une contestation, il appartiendrait à l'État de démontrer, par prépondérance de preuve, que la distinction faite sur la base de l'âge répond aux critères.»

Par ailleurs, le mémoire de la Commission considère «toute discrimination fondée sur la condition sociale comme inacceptable».

«À l'ère du XXI^e siècle, souligne-t-il, la société québécoise est en droit de s'attendre à ce que le travail effectué dans le cadre d'un parcours individualisé soit clairement assujéti aux normes applicables à l'ensemble de la main-d'œuvre.»

La ministrelle Harel a écouté ces critiques sans broncher et en répétant inlassablement que son projet est contenu dans un Livre vert et que le propre d'un tel document est justement «de pouvoir être amélioré».

REVUE DE PRESSE

Pas d'élections fédérales hâtives

Seul Manning est sûr d'être réélu

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

Il est beaucoup question des prochaines élections fédérales dans la presse du ROC (Rest of Canada). Editorialistes anonymes et chroniqueurs patentés y vont de leurs suggestions et commentaires.

Ainsi, alors que l'une incite Jean Chrétien à ne pas déclencher d'élections hâtives, un autre opine que, de tous les chefs de partis fédéraux, seul Preston Manning peut dormir sur ses deux oreilles quant à sa réélection personnelle.

C'est Rosemary Speirs, columnist à Ottawa pour *The Toronto Star* (avec repiquage dans *The Gazette*), qui estime que le premier ministre a encore beaucoup de travail à faire — notamment sur les emplois et l'unité nationale — avant d'en appeler au peuple canadien. «Il n'y a aucune raison impérieuse pour que M. Chrétien décrète une élection printanière, sinon de l'opportunisme politique.»

Même là, les libéraux n'ont pas raison de paniquer et de hâter la date des élections. «Le premier ministre peut se permettre d'attendre jusqu'à l'automne, même au printemps prochain, et en profiter pour regagner un peu de sa popularité en réalisant sa promesse de création d'emplois, faite en 1993.»

Mme Speirs fait état des priorités qui s'imposent, notamment au Québec et dans l'Ouest, pour que les libéraux inspirent confiance aux électeurs. Elle opine même que le Bloc québécois pourrait garder son statut d'opposition officielle aux Communes, à moins que M. Manning le lui ravisse.

Mme Speirs conclut: «Il y a donc, pour reprendre les mots mêmes de Chrétien quand il a été élu chef libéral, beaucoup de travail à faire. Il devrait remettre le couvercle sur toutes les dérangeantes supputations électoralistes et s'appliquer à mériter son deuxième mandat.»

Dans *The Ottawa Sun*, le chroniqueur Sean Durkan

prédit que la campagne commencera début mai, avec élections à la mi-juin.

«Chrétien est présentement le maître d'une session parlementaire agonisante, sinon morte. Son gouvernement a fait tout ce qu'il prévoyait faire et il n'osera pas lancer d'autre initiative audacieuse avant l'élection. Plus il attend, plus son gouvernement semblera sans but et fatigué, et plus ses opposants sembleront forts et dangereux.»

Quant à Jeffrey Simpson, qui agit aussi sa boule de cristal, il estime que Preston Manning se fera réélire facilement dans Calgary-Southwest, même si son ancienne députée Jan Brown lui fera face comme candidate conservatrice.

Quant aux trois autres chefs de partis fédéraux — celui du Bloc ne sera choisi qu'à la mi-mars —, MM. Chrétien et Charest, et Alexa McDonough, ils ont du pain sur la planche à domicile. Ils peuvent gagner, mais ce n'est pas dans le sac.

Le premier ministre a été élu facilement dans Saint-Maurice en 1993, mais son comté a voté OUI au référendum de 1995, et la prochaine lutte sera encore plus vive avec Yves Duhaime comme adversaire pour le Bloc.

Dans Sherbrooke, le chef conservateur a un problème semblable. Il a été réélu aisément en 1993, mais son comté a aussi voté pour le OUI, et la cote du PC est très basse au Québec.

Quant à la chef du NPD, la lutte sera très rude pour elle dans le comté libéral de Halifax. Peut-il en être autrement pour le NPD?

Un autre columnist pour *The Globe and Mail* examine la feuille de route ou le calendrier sessionnel du gouvernement libéral, et il décrète qu'il faut y mettre la hache. Qu'il s'agisse des projets de loi sur le tabac et sur l'environnement, en passant par le nouveau Code du travail, écrit Terence Corcoran, le programme préélectoral des libéraux doit être rejeté.

Plus près de nous, par ailleurs, *The Gazette* continue

de s'en prendre au gouvernement Bouchard sur plusieurs fronts, concernant entre autres les services de santé et l'éducation.

«Les anglophones ont de bonnes raisons de s'inquiéter», titre le quotidien montréalais en éditorial principal au sujet de la révision des services de santé par l'Office de la langue française. «Ce gouvernement ne s'est toujours préoccupé des minorités que du bout des lèvres... Confiance? Le PQ s'est toujours consacré à promouvoir les intérêts des francophones, souvent au détriment des autres Québécois. Il n'y a pas de raison de croire que cette attitude sera modifiée.»

Autre éditorial, autre save: il n'y a pas de consensus en faveur d'une modification constitutionnelle pour faciliter la création de commissions scolaires linguistiques (plutôt que confessionnelles) au Québec, plus précisément à Montréal et à Québec. *The Gazette* s'en prend au projet présenté vendredi dernier par le ministre Brassard à son homologue fédéral, Stéphane Dion, quant à des discussions bilatérales. Le PQ démontre une fois de plus qu'il se soucie des minorités comme de sa première chemise.

Si le Québec veut vraiment créer des commissions linguistiques et protéger l'enseignement dans la langue de la minorité, il n'y a pas de raison pour qu'il s'oppose à des garanties constitutionnelles à cet égard. Il est important d'établir des commissions linguistiques, mais sans miner les droits de la minorité en cours de route. M. Brassard devrait refaire son projet.

Dans le même journal, Don Macpherson juge également suspecte la démarche du gouvernement péquiste. Il se demande si le PQ ne fait pas exprès pour inciter les anglophones à faire dérailler son projet de commissions linguistiques. «Pendant un an, le gouvernement souverainiste a tenté de trouver un amendement qui ne l'obligerait pas à reconnaître tacitement la Constitution [de 1982], dont il récuse la légitimité. Là, il a peut-être trouvé le moyen de tourner une telle modification à l'avantage de la cause souverainiste.»

La Presse
du Canada

LE DEVOIR

LE MONDE

Après le triomphe des lepénistes

Tensions dans la ville-dortoir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vitrolles — La tension est restée forte hier à Vitrolles, deux jours après l'élection d'un maire d'extrême droite qui inquiète particulièrement la nombreuse population immigrée de cette ville-dortoir proche de Marseille.

Deux nuits de suite, des échauffourées ont opposé des partisans du Front national (FN) victorieux à des jeunes gens. Six personnes restaient gardées à vues hier, soupçonnées d'avoir participé à une série d'incidents la veille au soir, a-t-on appris de source judiciaire.

Une cinquantaine de jeunes ont encore manifesté hier matin dans le quartier des Pins où est concentrée une grande partie de la population d'origine étrangère de la ville. La tension est particulièrement vive dans ce quartier où, selon plusieurs mères de famille interrogées, « la population est à cran et fait de son mieux pour ne pas répondre aux provocations de l'extrême-droite ».

À Paris, les états-majors politiques continuent à s'interroger

À Paris, les états-majors politiques

continuaient à s'interroger sur la

stratégie à suivre pour limiter l'influence du parti de Jean-Marie

Le Pen (15 % à l'élection présidentielle de 1995), à un an

d'élections législatives qui s'annoncent particulièrement

difficiles pour l'actuelle majorité conservatrice.

Un nouveau parti de droite

Le journal *Le Monde* affirmait en particulier qu'une frange du RPR gaulliste, proche de l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, s'appretait à fonder un nouveau parti nationaliste, situé sur l'échiquier politique entre le Front national et le parti du président Jacques Chirac.

« Le seul repère que les gens reconnaissent, c'est la nation ou la patrie », déclare un conseiller de M. Pasqua interrogé par *Le Monde*, William Abithol, pour expliquer ce projet.

Les incidents de lundi à Vitrolles, essentiellement des tentatives d'incendie à proximité de locaux du FN, avaient débuté tandis que plusieurs personnes étaient jugées à Aix-en-Provence, à une trentaine de km de là, pour leur participation à des incidents au soir de l'élection.

Un jeune homme d'origine nord-africaine a été condamné à quatre mois de prison ferme pour un jet de pierre en direction des forces de l'ordre. Nordine Taguelmint, 21 ans, devra au total accomplir quinze mois de prison, le tribunal ayant décidé la révocation de deux peines avec sursis.

Trois colleurs d'affiche du FN ont pour leur part été laissés en liberté après avoir blessé deux motards dont ils avaient renversé la moto. L'un a été condamné à deux mois de prison avec sursis pour port d'arme, un deuxième devra payer une amende, le troisième étant relaxé.

Raphaël Marra, 51 ans, qui détenait dans son véhicule un gourdin, un pied de lit, des poings américains, une hache en fer, un revolver et un pistolet d'alarme, a justifié la détention de cet arsenal en déclarant que « la campagne électorale, c'était une guerre civile ».

La presse française d'hier a publié de nombreux reportages montrant l'angoisse des employés de l'ancienne municipalité socialiste, et celle de jeunes Vitrollois d'origine nord-africaine. L'un d'eux, interrogé par *Libération* (centre-gauche), promettait de nouvelles « révoltes » pour les nuits à venir.

EN BREF

Cuba: nouveau ministre de la Culture

La Havane (AFP) — Le Conseil d'État de Cuba a décidé de « libérer » de ses fonctions le ministre de la Culture Armando Hart Davalos, l'une des figures historiques de la révolution cubaine, a indiqué hier le quotidien cubain *Granma*. Ce changement a été proposé par la direction du Parti communiste. Son successeur est Abel Prieto, membre de l'influent bureau politique du parti et jusqu'à maintenant président de l'Union des écrivains et des artistes de Cuba (UNEAC). Armando Hart est l'un des plus anciens membres du gouvernement cubain, d'abord en charge du portefeuille de l'Éducation puis de celui de la Culture, depuis la création de ce ministère.

Pour le Nobel: un Bosniaque, une Croatie et une Serbe?

Genève (AFP) — Le Bureau international de la paix a proposé la candidature conjointe d'un Bosniaque, d'une Serbe et d'une Croatie pour le prochain Nobel de la paix qui sera attribué à l'automne à Oslo, selon un communiqué de l'organisation publié hier à Genève. L'organisation propose les candidatures de Selim Beslagic, président de l'Union des sociaux-démocrates de Bosnie et maire (musulman) de Tuzla, de la Croatie Vesna Tersalic, militante pacifiste de Zagreb, et de Vesna Pestic, présidente de l'Alliance civique (opposition) à Belgrade. Elle fonde notamment sa demande sur le fait que l'après-guerre en ex-Yougoslavie doit être une période de justice et de réconciliation et que ses trois candidats « figurent parmi ceux dont les efforts permanents ont permis d'espérer un avenir sans violence ». L'organisation non gouvernementale avait été récompensée en 1910 par le prix Nobel de la paix, ce qui l'autorise à présenter des « nobélisables » au comité des sages d'Oslo.

Aide alimentaire pour la Corée du Nord

Washington (AFP) — Les États-Unis et la Corée du Sud sont disposés à apporter leur contribution à un nouvel appel d'aide alimentaire des Nations unies à la Corée du Nord, a-t-on appris hier auprès d'un haut responsable américain et de l'ambassadeur de Corée du Sud auprès de l'ONU, Park Soo Gil. « Je pense que les États-Unis vont prendre la décision d'apporter leur contribution », a déclaré le responsable américain sous couvert de l'anonymat. A New York, l'ambassadeur de Corée du Sud auprès des Nations unies, Park Soo Gil, a indiqué aux journalistes que son pays participerait à l'opération. Le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) a annoncé avoir approuvé un appel d'aide de 100 000 tonnes de nourriture, pour une valeur de 41,6 millions de dollars, mais ne pas l'avoir encore émis officiellement. « Il doit maintenant être étudié et approuvé par l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) », a déclaré un porte-parole du PAM, Mike Ross. « Nous pensons pouvoir lancer l'appel dans un avenir très proche: d'ici mercredi, nous l'espérons », a-t-il ajouté.

Pour reconnaître les victoires électorales des partis d'opposition

Le Parlement serbe adopte une « loi spéciale »

Comme l'avait annoncé il y a une semaine le président Slobodan Milosevic, le Parlement de Serbie a adopté une loi reconnaissant les victoires électorales des partis d'opposition aux élections municipales de novembre, ce qui pourrait mettre fin à une crise qui persiste depuis douze semaines.

GORDANA KUKIC
REUTER

Belgrade — Le Parlement serbe a adopté hier une « loi spéciale » qui rétablit en principe les victoires de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre dernier.

L'annulation pour « irrégularités » des victoires de l'opposition dans 14 villes, dont Belgrade, avait provoqué un mouvement de protestation qui dure depuis douze semaines et la réprobation de la communauté internationale.

Les députés ont adopté la loi par 128

voix sur 130, a déclaré le président du Parlement.

Il y a une semaine, le président Slobodan Milosevic avait brusquement annoncé qu'il demandait au Parlement d'approuver une loi reconnaissant les succès électoraux de l'opposition.

Remaniement ministériel

Le Parlement serbe a par ailleurs approuvé un nouveau gouvernement, dont la principale innovation est la création d'un ministère de la Privatisation dirigé par Milan Beko. Le vice-premier ministre Slobodan Babic et six autres ministres quittent

le gouvernement. Un ministère a été supprimé et trois autres ont été créés.

Radmila Milentijevic, connue pour son attachement indéfectible à Milosevic, a déclaré aussitôt après sa nomination comme ministre de l'Information que la majorité des étudiants ne manifestait pas dans les rues.

Depuis trois mois, des dizaines de milliers d'étudiants manifestent quotidiennement contre l'annulation des résultats des municipales.

Les observateurs politiques et économiques et des membres de l'opposition Zajedno ont accueilli ces nominations avec un haussement d'épaules.

Certaines des plus importantes entreprises publiques serbes sont dirigées par des ministres du gouvernement socialiste qui craignent que la libéralisation économique affaiblisse l'emprise politique du Parti socialiste et de ses alliés sur le pays. Affirmant que ce texte permettait à la

communauté internationale de se servir du parlement pour avaliser des décrets imposés d'en haut, les ultranationalistes serbes ont retardé plusieurs heures l'adoption du projet de loi reconnaissant les victoires de l'opposition aux municipales.

« Il y a nettement eu obstruction du parlement par le Parti radical », a déclaré à la presse le ministre fédéral du Commerce, Djordje Siradovic. « Je ne comprends pas ce qu'ils veulent ».

Soupponnant une manœuvre des socialistes, les trois partis de la coalition Zajedno (Ensemble) ont décidé de maintenir la pression de la rue jusqu'à la publication de la loi au journal officiel.

Zajedno craint qu'une fois le projet de loi adopté par le Parlement, le président Milosevic n'entreprenne de retirer aux assemblées municipales les pouvoirs déjà limités dont elles disposent en les privant de leurs sources de revenus.

Le Nord-Ouest musulman de la Chine est secoué par des émeutes

AP ET AFP

Pékin, Almaty — Des foules de jeunes musulmans ont frappé des passants à mort et incendié des voitures lors d'émeutes indépendantistes dans l'extrême-Occident chinois à la frontière avec la république du Kazakhstan, a rapporté lundi un policier. Entre 500 et un millier de personnes ont été arrêtées à l'issue de ces violences.

Le bilan des victimes de ces émeutes varie considérablement selon les sources, de quatre morts selon les policiers jusqu'à des centaines, selon les indépendantistes ouïghours. Ces informations n'ont pu être vérifiées.

Mais ces événements, mercredi et jeudi derniers, ont été les plus violents à Yining, dans la province du Xinjiang depuis la prise du pouvoir par les communistes en 1949.

Selon la télévision locale, ces affrontements auraient fait dix morts dans les rangs des Chinois et plus de 100 blessés. Mais selon les porte-parole des groupes indépendantistes, les bilans sont bien supérieurs.

Selon Ismail Cengiz, secrétaire général d'un de ces mouvements, basé à Istanbul, en Turquie, 200 émeutiers musulmans et une centaine de Chinois ont été tués lors des affrontements. Le Front national uni révolutionnaire (FNUR, opposition ouïghoure) en exil au Kazakhstan, fait

plutôt état de 80 morts la semaine dernière à Yining.

« Lors des affrontements le vendredi 7 février, 25 Ouïghours ont été abattus par des armes à feu des forces chinoises et 55 Chinois, policiers et civils, ont été tués soit par les couteaux des Ouïghours, soit battus à mort » par ces jeunes musulmans turcophones qui entendent arracher l'indépendance du Xinjiang, a déclaré à l'AFP un porte-parole du FNUR.

Plus de 100 personnes ont en outre été blessées dans ces émeutes, déclenchées par l'exécution publique de 30 activistes ouïghours par les autorités chinoises. Les opposants en exil estiment que les Chinois ont voulu « montrer leur force pendant les fêtes du Nouvel An chinois ». Après les exécutions, qui ont eu lieu vendredi matin, des centaines de jeunes séparatistes musulmans se sont regroupés dans les rues de Yining, où ils ont affronté les forces de l'ordre.

Le FNUR a enfin précisé que, le 8 février, des manifestations avaient également eu lieu à Urumqi, capitale de la province autonome chinoise du Xinjiang, et à Khotan, dans l'ouest de la province.

Les forces de sécurité ont interpellé un millier de séparatistes musulmans et ont bouclé les accès à la ville frontalière de Yining, à la suite des émeutes, ont rapporté hier des résidents.

Le séparatisme ouïghour, descendant de l'éphémère république du Turkestan

ANDRÉ GRABOT
AGENCE FRANCE-PRESSE

Almaty — Le séparatisme ouïghour au Xinjiang, où se sont déroulées des émeutes raciales opposant des musulmans ouïghours aux forces de l'ordre Hans (chinois), trouve ses racines dans l'éphémère république du Turkestan oriental des années quarante.

Aujourd'hui, les chefs ouïghours de mouvements séparatistes exilés au Kazakhstan sont d'anciens officiers ou responsables politiques de cette république détruite en 1949 par les chars de Mao Zédong, mais aussi par ceux venus d'Union soviétique.

Après cet épisode sanglant, des milliers de familles s'exilèrent dans le Kazakhstan soviétique ou dans d'autres républiques centralasiatiques d'URSS comme le Kirghizstan et l'Ouzbékistan. Environ 200 000 Ouïghours vivent actuellement au Kazakhstan.

Lutte armée

Certaines organisations séparatistes (elles sont trois en tout au Kazakhstan) ne privilégient pas la lutte armée comme le Mouvement de libération du Ouïghouristan, d'autres si. C'est le cas du Front national uni révolutionnaire (FNUR) du Turkestan oriental qui possède à sa tête un ancien officier de la république ouïghour du même nom, Youssouf Moukhliissi. « Il n'y aura pas d'indé-



pendance sans lutte armée », estime le vieil homme, portant une toubiétika, la toque carrée et noire des Ouïghours et des Ouzbeks. « Nous ne sommes pas des islamistes », assure M. Moukhliissi en sirotant un verre de Xérés. « L'Islam pour nous est un mode de vie, pas une politique », souligne-t-il encore.

« La Chine, l'Empire du milieu, n'a pas de frontières avec l'Asie centrale, c'est le Ouïghouristan qui les a », lance encore le leader du FNUR.

Jaloux pour son courage et son radicalisme, ne comptant certainement pas plus de quelques dizaines

de militants, le FNUR, perçu comme un repère d'aventuriers par les autres associations ouïghours plus tournées vers une promotion de leur culture et de leur langue turcophone, entretient des liens étroits avec les groupes politiques et armés qui agissent de l'autre côté de la frontière en Chine.

Deux d'entre eux, les Tigres de Lop Nor et l'Étincelle de la Patrie, le plus important, possèdent déjà quelques faits d'armes à leurs actifs: attaque de convois militaires chinois, assassinats d'officiers, déraillements de train et exécutions d'officiels ouïghours de l'administration chinoise « traités à la cause ».

Les mouvements militaires ont leurs caches dans l'est du Xinjiang, près des autres provinces chinoises et dans le désert du Taklamakan. Les groupes politiques, eux, sont concentrés dans le nord du pays, alors que la plupart des mosquées clandestines se trouvent dans le sud près de la cité historique de Kashgar.

Le chef militaire de l'Étincelle de la Patrie s'appelle Gharap Shariar, environ 40 ans, et son nom est vénéré par les activistes du FNUR.

Peu unifié, le mouvement ouïghour s'est affaibli ces derniers mois face à la répression orchestrée par Pékin: selon le FNUR, 57 000 Ouïghours ont été arrêtés depuis avril 1996. Et cette répression devrait, selon le FNUR, s'intensifier après les émeutes de Yining.

Retour au calme en Albanie?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vlora — Le gouvernement albanais a cherché l'apaisement hier en renonçant à instaurer l'état d'urgence à Vlora, ville du sud du pays désertée par la police après de violentes émeutes dimanche et lundi.

« Après avoir entendu les députés de Vlora [...] nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'examiner selon une procédure d'urgence la loi sur l'état d'urgence à Vlora », a déclaré à l'AFP le premier ministre Aleksander Meksi.

Le gouvernement avait déposé en début de soirée sur le bureau de l'Assemblée un texte de loi prévoyant l'instauration de l'état d'urgence dans cette ville portuaire du sud de l'Albanie.

Mais les députés du parti démocratique (PD, au pouvoir) de la région de Vlora ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il retire son projet de loi, assurant que l'instauration de l'état d'urgence ne ferait qu'attiser la contestation dans une région traditionnellement turbulente.

M. Meksi a insisté sur le retour au calme qui s'est produit hier, dans une ville totalement évacuée par les forces de l'ordre après les violentes émeutes au cours desquelles trois personnes sont mortes dimanche et lundi, l'une par balle et les deux autres de crises cardiaques, et au moins 150 blessés.

« Je demande aux citoyens de se calmer », a-t-il ajouté. « Le gouvernement va être à leurs côtés pour atténuer leur peine. »

Dans le cadre légal et des possibilités financières de l'Albanie, nous allons soutenir les épargnants ruinés ».

Les habitants de Vlora protestent contre la faillite d'une société financière spéculative qui a englouti les économies de nombreuses familles.

Ils ont reçu hier l'appui de plusieurs milliers de personnes venues de la ville voisine de Fier (35 km au nord de Vlora). Les funérailles d'un homme de 30 ans, Arthur Rustemi, tué par balle lundi lors d'accrochages avec la police anti-émeutes, ont donné lieu à un grand rassemblement anti-gouvernemental, qui s'est déroulé dans le calme.

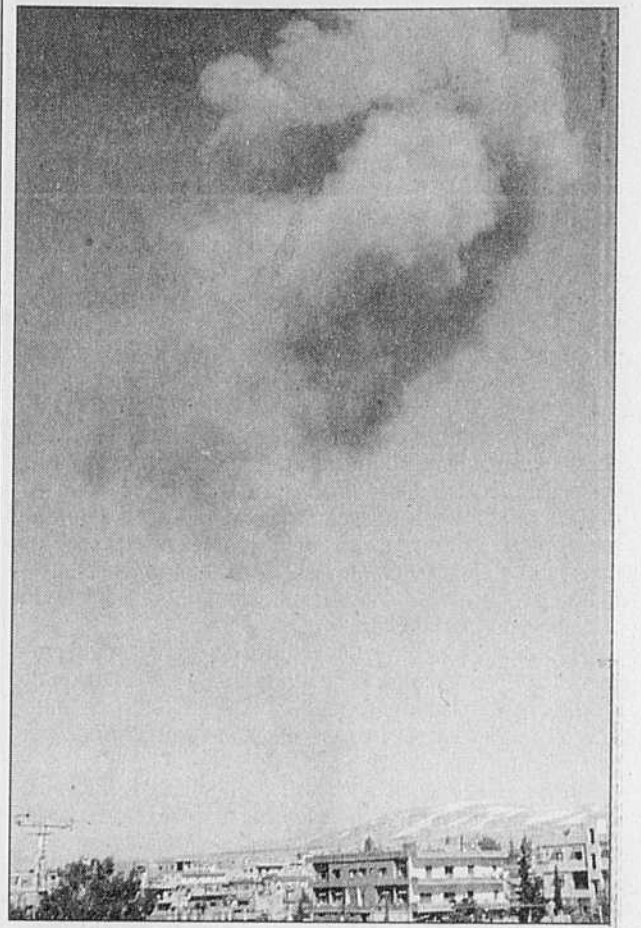
Le cercueil ouvert a été transporté à bout de bras jusqu'au port, puis hissé au sommet du monument de l'Indépendance avant d'être mis en terre dans un cimetière à l'extérieur de la ville, aux cris de « A bas les criminels! » ou de « C'est un martyr de la nation! ».

En début de matinée, les émeutiers avaient incendié le siège du parti démocratique au pouvoir, qui s'est entièrement consumé faute d'intervention des pompiers.

Les forces de l'ordre, débordées par le nombre et l'agressivité des manifestants, avaient évacué la ville dans la nuit de lundi à hier.

Les habitants accusent la police d'avoir tué le jeune homme, alors que le ministère de l'Intérieur a assuré hier que la victime avait été la cible d'un tir venu des rangs des manifestants.

LIBAN



Pas de fumée sans feu.

Frappes israéliennes dans la Bekaa

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sultan Yacoub — L'aviation israélienne a mené quatre raids hier contre des bases libanaises et palestiniennes pro-syriennes dans des régions libanaises contrôlées par la Syrie, blessant quatre personnes.

Deux de ces raids ont visé des positions du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) d'Ahmed Jibril, basé à Damas et hostile au processus de paix à cinq kilomètres de la frontière syrienne.

Les chasseurs-bombardiers et les hélicoptères israéliens ont également tiré des missiles air-sol, dans la plaine de la Bekaa sous contrôle syrien, sur une position du Hezbollah pro-iranien, fer de lance de la résistance anti-israélienne au Liban sud.

Un porte-parole de l'armée israélienne à Tel-Aviv a confirmé que l'aviation avait lancé hier des raids aériens au Liban, détruisant les cibles visées, à savoir deux bases servant au Hezbollah et au FPLP-CG pour lancer des attaques anti-israéliennes.

Commentant les raids, le ministre de la Défense Yitzhak Mordehai a affirmé qu'Israël « ne resterait pas les bras croisés et frapperait là où il le fallait ». « Il suffit de constater où nous avons frappé pour comprendre que le Liban peut devenir le théâtre d'une escalade [militaire] et d'affrontements », a ajouté M. Mordehai, dans une allusion aux 35 000 soldats syriens déployés sur les trois-quarts du territoire libanais.

Trois combattants palestiniens ont été blessés lors d'un premier raid de la chasse israélienne qui a détruit une maisonnette située entre les localités de Loucy et Sultan Yacoub, dans la plaine de la Bekaa, près de la frontière libano-syrienne, selon la police libanaise. Après un deuxième passage des appareils israéliens qui n'a pas fait de victime, le chef du FPLP-CG Ahmad Jibril, qui réside à Damas et dont les apparitions sont rares au Liban, a inspecté les lieux bombardés.

Selon le responsable du FPLP-CG dont le nom de guerre est Jomaa, « les raids israéliens visent à remonter le moral de l'armée israélienne fortement entamé par la collision il y a une semaine entre deux hélicoptères israéliens qui a fait 73 tués ». L'aviation israélienne a commencé hier en début d'après-midi par tirer des missiles air-sol sur un bâtiment abritant une station de radio du Hezbollah, *Saout al-Moustadaafin* (La Voix des Opprimés), près de Baalbeck, à 80 km au nord-est de Beyrouth, dans une région contrôlée par l'armée syrienne. Un berger qui se trouvait près de la station de radio, a été blessé par des éclats, alors qu'une des deux antennes d'émission a été détruite.

Prisonnières libérées

Tel Mond — Les prisonnières palestiniennes détenues par Israël, dont le gouvernement avait décidé l'élargissement, ont été libérées hier soir et sont parties vers la ville autonome de Ramallah en Cisjordanie.

Vingt-six prisonnières qui faisaient le signe de la victoire sont parties en bus de la prison de Tel Mond près de Tel-Aviv, accompagnées par des policiers israéliens.

Les policiers ont interpellé deux manifestants d'extrême droite israéliens, qui protestaient contre la libération des détenues et s'étaient heurtés aux familles attendant la libération de leurs proches.

Agence France-Presse

LE MONDE

Missiles nucléaires contre têtes brûlées

Les propos du secrétaire du Conseil de sécurité russe voulant que le pays peut utiliser son arsenal nucléaire en cas d'agression conventionnelle embarrassent le Kremlin

JEAN-CHRISTOPHE PEUCH REUTER

Moscou — Dans un entretien publié hier dans le quotidien officiel *Rossiiskaia Gazeta*, le secrétaire du Conseil de sécurité russe estime, comme l'avait fait avant lui l'ex-ministre de la Défense Pavel Gratchev, que son pays doit pouvoir utiliser son arsenal nucléaire en cas d'agression conventionnelle.

«Qui peut nous protéger contre d'éventuelles têtes brûlées? Il n'existe aucune garantie absolue. Tout le monde doit donc savoir qu'en cas de défi direct, nous nous réservons le droit de choisir notre éventail de réponses, y compris l'arme nucléaire», souligne Ivan Rybkine.

«Naturellement, nous ne voulons pas parler d'une frappe nucléaire préventive. Nous voulons seulement dire que si un agresseur nous déclare la guerre en utilisant des armes conventionnelles, nous pouvons riposter de manière décisive en recourant aussi à l'arme nucléaire», ajoute-t-il, reprenant des argu-

ments déjà développés en 1993 par Pavel Gratchev.

Ivan Rybkine ne précise pas si, comme l'avait suggéré alors le ministre de la Défense de l'époque, la Russie se réserve le droit de mener des contre-offensives en territoire ennemi.

Mais il reconnaît que ses propos visent avant tout ceux qui voudraient profiter de l'affaiblissement de l'armée russe. «A un moment où nos forces armées sont en plein processus de réforme et ne disposent plus de la même puissance que par le passé, il est important de le souligner afin que les amateurs d'aventures militaires ne soient pas tentés.»

«Certaines déclarations politiques faites par le passé nous laissent aujourd'hui perplexes, ajoute-t-il. Durant des décennies, le peuple s'est refusé l'essentiel pour créer cette arme de dissuasion qu'est notre bouclier nucléaire. Et tout d'un coup, sans crier gare, il a été dit

que nous ne nous en servirions pas les premiers.»

En janvier 1977, à Toulou, le Secrétaire général du PCUS avait officialisé l'acceptation du principe de parité stratégique avec les Etats-Unis en soulignant qu'il ne pouvait y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire.

«Et tout d'un coup, sans crier gare, il a été dit que nous ne nous en servirions pas les premiers»

Dénouant la notion de supériorité stratégique et semblant adhérer au principe de «Destruction Mutuelle assurée» (MAD, *Mutual Assured Destruction*) développé aux Etats-Unis dans les années 1960, Léonid Brejnev affirma ce jour-là que l'URSS ne se servirait jamais la première de son arsenal atomique.

Le Kremlin a paru prendre ses distances avec le secrétaire du Conseil de sécurité. Interrogé hier lors d'un point de presse, le porte-parole de Boris Eltsine a indiqué que seuls «le président, le premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères» pouvaient expri-

mer un point de vue officiel sur les dossiers internationaux.

Les propos d'Ivan Rybkine interviennent alors que la Russie et l'OTAN sont engagés dans un bras de fer diplomatique à propos des projets d'élargissement de l'Alliance à l'Est.

Moscou, qui considère ceux-ci comme une menace directe pour sa sécurité, souhaite que ses relations avec l'OTAN soient régies par un traité juridiquement contraignant par lequel l'Alliance s'engagerait, entre autres, à ne pas déployer d'armes nucléaires sur le territoire de ses nouveaux membres. Les Seize préconisent au contraire la signature d'une simple charte politique.

Tout en rappelant que la Russie refuse l'idée de voir l'Alliance se rapprocher de ses frontières, Ivan Rybkine a souligné hier qu'«elle ne doit pas se retrouver dans le rôle d'ennemi de l'OTAN». «Ce serait ruineux et néfaste», dit-il. «Certaines forces nous poussent à la confrontation. Mais nous attachons trop de prix aux acquis de ces dix dernières années. Ce qui veut dire que nous devons être capables de nous entendre.»

Mostar ou l'impossible fédération croato-musulmane

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sarajevo — La situation restait extrêmement tendue hier à Mostar au lendemain de la mort d'un Musulman, tué par balles lors de la dispersion d'un cortège par la police croate et après une nuit ponctuée d'incidents malgré l'imposition d'un couvre-feu.

Une compagnie du contingent français de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR), appuyée par un escadron de blindés légers, soit deux cents hommes au total, a été déployée hier dans la ville. «Les hommes sont en état d'alerte et portent casques et gilet pare-balles», a précisé un de leurs officiers, le lieutenant-colonel Bayle.

Les militaires français sont venus renforcer les 150 militaires espagnols déployés depuis la veille dans la ville et dont un responsable du Haut Commissariat aux réfugiés, Jacques Franquin, a déploré «l'inefficacité».

Le commandement de la SFOR a décidé de renforcer le dispositif mis en place à Mostar pour prévenir de nouveaux incidents après un dramatique affrontement lundi entre Musulmans et Croates.

Les Croates ont été clairement désignés par le porte-parole de l'ONU à Sarajevo, Alex Ivanko, comme les agresseurs et les responsables de l'affrontement de lundi.

Un cortège de plusieurs centaines de Musulmans accompagnés du Mufti de Mostar venait de passer en secteur croate au lendemain de la fin du Ramadan pour se recueillir sur les tombes de leurs parents enterrés dans un parc. Ils ont été pris à partie par une foule de près d'un millier de Croates, rassemblés pour fêter le Carnaval. Des pierres ont été lancées, puis des coups de feu ont éclaté.

Un Musulman de 65 ans a été tué et une trentaine d'autres, blessés par des tirs ou des jets de pierre.

Le drame de lundi est le plus grave incident entre les deux communautés depuis la fin de la guerre croato-musulmane en avril 1994, conflit dans le conflit qui a ravagé la Bosnie. Il démontre surtout l'inefficacité de la Fédération croato-musulmane, alliance politique imposée par les Etats-Unis, mais jamais concrétisée sur le terrain, soulignant en privé diplomates et militaires occidentaux.

Saint Valentin

DEUXIÈME PEAU

Lingerie fine
Maillots de bain

Joyeuse
Saint-Valentin

4457, rue Saint-Denis
Montréal
(Métro Mont-Royal)
(514) 842-0811



DOUCE
DADA

GRANDE VENTE

jusqu'à 60% de réductions sur toute notre marchandise

Tombolini, Rouge à lèvres
Votre Nom, Sinéquanone

Joyeuse
Saint-Valentin

277, av. Laurier O. • 270-6154

413, St-Jacques O. • 844-9125
Centre de Commerce Mondial



La perfection déjà dans le boîtier.

Les horlogers suisses guidés par un souci de perfection exécutent au moins 150 étapes délicates pour sculpter la Rolex Oyster dans un bloc de métal. Le résultat est un «coffre-fort» miniature virtuellement inviolable dont l'étanchéité est garantie jusqu'à une profondeur d'au moins 100 mètres. Il n'est donc pas surprenant que la Rolex Oyster soit reconnue depuis 1926 comme la montre-bracelet la plus étanche au monde.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

OMEGA

LE CHOIX DE ELLE MACPHERSON

Nouvelle Constellation



Femme active d'aujourd'hui, Elle Macpherson mène une brillante carrière. Succès qui va de soi de par sa personnalité lumineuse, sa beauté naturelle et son charisme. Des qualités qu'elle retrouve dans son Omega, à chaque moment de sa vie de tous les jours. «Trust your judgement, trust Omega» - Elle Macpherson.

Roger Roy
Horloger Bijoutier
935, rue Lagachetière Ouest, Montréal
Siège social du CN, tél. 861-4489

Faites paraître un message pour la Saint-Valentin, le vendredi 14 février 1997



Les textes doivent être reçus aujourd'hui avant 12h

Télécopieur: 985-3340
Téléphone: 985-3322

CURVES VOUS CONNAISSEZ?

Curves sont des coussins de silicone vous permettant d'avoir une poitrine des plus enviables.

Pour plus de renseignements
PARNELLI INC.
5765 rue Paré, Montréal

• Curves, connu à travers les Etats-Unis

• Curves, un produit exceptionnel de haute qualité

• Aucune intervention chirurgicale

• Moins de 200 \$

Tel.: 344-2244
1-800-405-0445

É D I T O R I A L

Les discours du désarroi

Lise Bissonnette

Les discours culturels de trois ministres fédéraux, ceux de Pierre Pettigrew, de Sheila Copps et d'Arthur Eggleton, témoignent du désarroi qui marque aujourd'hui la politique culturelle canadienne. Le temps est venu de la réévaluation que réclame le milieu artistique mais la période électorale n'y est guère propice.

Sans le vouloir, le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, a mis en lumière l'état inquiétant des lieux fédéraux quand, dans sa démagogie envolée pour exciter de jeunes libéraux, il a accusé le Québec d'avoir de tout temps « ignoré » ses artistes et cela « jusqu'à aujourd'hui parce qu'ils [les gouvernements québécois] n'ont jamais eu une maudite cenne à mettre dans la culture ». Désormais atteint du style Jean Chrétien qui ne dédaigne ni la vulgarité ni le mensonge, M. Pettigrew posait Ottawa en seul sauveur de la culture québécoise et exaltait le rôle du Conseil des arts du Canada, de Radio-Canada et de l'Office national du film, trois grandes œuvres fédérales qui nous auraient sauvés de notre barbarie provinciale. Dès que la chronologie et les faits furent établis, la comparaison s'est retournée contre son auteur. S'il est absolument vrai que ces trois institutions fédérales ont été des refuges pour plusieurs artistes québécois durant la noirceur duplessiste et qu'ils ont jusque dans les années 70 compensé pour la maigreur de l'action culturelle des gouvernements québécois, l'image se renverse par la suite. Les trois institutions fédérales vacillent aujourd'hui: le gouvernement Chrétien démantèle en pratique l'ONF, affame Radio-Canada comme jamais et réduit le Conseil des arts à une telle misère que le Conseil des arts et lettres du Québec distribue à lui seul, aux artistes québécois, des sommes équivalentes à la moitié des crédits que son vis-à-vis fédéral répartit entre tous les artistes canadiens. Le Québec s'est donné des lois sur le statut de l'artiste, Ottawa n'y a pas encore abouti malgré des années de cogitations. Certes, le Québec est encore loin d'être le paradis des arts mais la politique culturelle s'y structure pendant que la politique fédérale, autrefois glorieuse, se défait dans l'angoisse générale au Canada anglais, comme en témoignent les mouvements de protestation qui naissent et croissent de jour en jour.

De façon beaucoup plus intéressante et informée que son collègue, le ministre du Commerce international, Art Eggleton, posait à la fin de janvier la question qui doit être résolue avant toute reconstruction de la politique culturelle canadienne. Dans un discours devant des universitaires de Toronto, il s'interrogeait sur le protectionnisme que réclament depuis toujours les milieux artistiques canadiens. Il mettait en question les subventions, les règles touchant la propriété canadienne des entreprises culturelles, l'obligation faite aux diffuseurs de respecter des proportions de contenu canadien. Comme il se montrait tenté d'appliquer une grille néolibérale classique — laissons tomber toutes les barrières et lançons-nous dans l'exportation tous azimuts de nos produits culturels —, son discours provoqua un tel tollé dans les milieux artistiques qu'il dut faire amende honorable et se dire mal cité malgré l'irréfutable transcription de son discours. Il reste qu'il venait de lancer un débat incontournable, essentiel, notamment au Canada anglais: dans l'environnement changeant que crée la libéralisation des échanges internationaux, et avec les nouvelles technologies qui se rient des tentatives de bloquer la circulation de contenus culturels, jusqu'à quand et jusqu'où les barrières actuelles tiendront-elles? Et si elles sont de moins en moins efficaces, comment peut-on soutenir la vie artistique d'un pays pour qu'elle demeure vigoureuse dans un

univers aussi féroce concurrentiel?

Le *mea-culpa* que M. Eggleton a accepté de faire — on se demande bien pourquoi — devant le « *sommet culturel* » convoqué cette semaine par le ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a stoppé net la franche discussion qu'il avait amorcée. La ministre a pris le chemin le plus facile, celui de déclarer la guerre aux Américains et d'assurer ses interlocuteurs du milieu des arts que les Yankees allaient voir ce qu'ils allaient voir, qu'elle les attendrait de pied ferme sur tous les terrains, la distribution cinématographique, les télécommunications, l'édition, le disque, toutes choses où il reste encore un petit carré de contrôle canadien qui échappe à leur *dumping* massif et irréversible. Mais même si Mme Copps réussissait, en élevant le ton, à sauver les derniers meubles, en quoi la vie des arts, la qualité de la recherche et du développement, s'en trouverait-elle mieux assurée au Canada? Il est évident que si on coupe les vivres ou on massacre les vecteurs de culture que sont Radio-Canada, l'ONF et le Conseil des arts, si on ne revoit pas les politiques fiscales de soutien aux arts, si on n'explore pas de nouvelles avenues de stimulation de la création, on aura beau faire toutes les grimaces du répertoire aux Américains, c'est leur production qui finira par avoir le dessus.

La politique culturelle fédérale est mûre pour un réexamen majeur.

Le Canada est mûr pour une réflexion culturelle majeure qui, quoi qu'en disent les souverainistes qui connaissent bien mal la Constitution, est autant du ressort du fédéral que des provinces puisque la responsabilité de la culture n'a échoué en propre à aucun ordre de gouvernement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Il est évident que la crise est plus forte au Canada anglais qu'au Québec mais tant que le Québec est dans le Canada et paie sa part des grandes institutions fédérales, leur sort intéresse sa communauté culturelle. Et les directions que prend la politique fédérale — par exemple la grossière intervention du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, qui ne se cache pas de vouloir mettre les arts au service de la politique extérieure du Canada — ont un impact sur la vie artistique québécoise, notamment sur les groupes qui jusqu'ici « *tournaient* » bien à l'étranger.

La dernière réflexion d'ensemble sur ces questions, le *Rapport du comité d'étude de la politique culturelle fédérale* (Applebaum-Hébert) remonte à 1982; bien avant la révolution technologique, la libéralisation des échanges entre le Canada et les USA et l'adoption de politiques culturelles québécoises qui ont modifié l'équilibre entre les deux cultures. Pour une nouvelle étude, qui regarderait les réalités en face plutôt que de chasser celles qui déplaissent, le chantier serait immense. Malheureusement, Mme Copps, qui croit que tout se corrige avec des coups de gueule et des saluts au drapeau, a décidé de confier cette réflexion, une « *étude sur l'évolution du gouvernement fédéral en soutien de la culture au Canada* » dans la « *perspective à long terme* » de rien de moins que le « *siècle nouveau* », à l'inépte Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes. C'est dans ce haut lieu que les partis expédient en général les députés affectés aux affaires sans importance, que se fait régulièrement le procès des grandes institutions fédérales coupables de tolérer la liberté d'expression artistique, et qu'on trouve les censeurs et les zélotes d'une utilisation partisane et politicienne de la culture, notamment pour la chasse aux séparatistes. Un endroit idéal pour M. Pettigrew et ses idées, mais un enfer pour l'art et les artistes.

L E T T R E S

Voter à 16 ans

J'ai lu avec intérêt le texte de Karine Bélair (*Le Devoir*, 23 janvier 1997) contre le droit de vote à 16 ans. Avec intérêt puisqu'il provient d'une personne directement concernée par la question et non d'un militant n'ayant que pour intérêt l'allégeance politique de ce groupe d'âge. À l'instar des autres détracteurs de cette idée, elle a réussi à m'indisposer non pas sur l'idée de fond mais sur les arguments avancés notamment quant à la maturité supposée de l'électorat actuel.

En fait, cette question devrait également ouvrir la voie à des débats semblables... Devrait-on permettre le droit de vote à nos aînés qui votent pour la protection de leurs acquis alors que c'est Karine et moi qui hériterons du fardeau financier correspondant? Ou du retrait de ce droit à un certain âge comme pour le permis de conduire? Et puis, si le vote est si important, pourquoi peut-on l'exercer sans pièce d'identité? Et que dire de l'étrange similitude des arguments évoqués dans ce débat avec ceux des détracteurs des suffragettes?

Que dire sur le péril appréhendé par Karine qui aurait couru la nation si eux, jeunes ignares, avaient pu voter? Qu'elle se rassure, la moitié des Québécois est convaincu que l'autre moitié n'a rien compris des enjeux lors du dernier référendum. Encore plus rassurants sont les sondages désarmants qui révèlent périodiquement que plus du tiers des Québécois sont incapables d'associer correctement les principaux

acteurs politiques à leur pensée ou à leur parti politique. Et puis, je n'ai aucune raison de craindre son vote éventuel car je sais que, contrairement à bien des Québécois, elle serait capable de lire le bulletin de vote...

Oui, il faut placer une barre quelque part. Oui, il y a un âge où le droit de vote irait à l'encontre des intérêts démocratiques de la société. On doit se rappeler que cette barre a déjà été à 21 ans et son abaissement à 18 ans n'a rien bouleversé. Pour ma part, je crois que 18 ans est un bon compromis de société. En fait, ce que je dénonce ici, ce sont les arguments d'autorité des détracteurs de cette idée. Les jeunes sont irresponsables et ignorants? Ils ne sont peut-être pas les seuls.

Gilles Paré
Saint-Hubert, 27 janvier 1997

Années libérales

On pouvait lire dans *Le Devoir* du 25 janvier dernier une déclaration du ministre fédéraliste Massé disant que le Bloc ne sera jamais un parti de gouvernement. Selon lui, le seul parti qui peut défendre les intérêts des Québécois dans les années à venir, c'est le Parti libéral du Canada.

Courte mémoire que celle d'un ministre à qui il faut rappeler que c'est en 1982, alors que le Québec avait envoyé à Ottawa 74 députés sur 75, de même teinte, de surcroît, membres du parti formant le gouvernement, que c'est en 1982 donc, que ces députés au service de la majorité canadienne anglaise du Canada en avaient profité pour ex-

clure le Québec de la Constitution. Le passé étant garant de l'avenir, les Québécois ont raison de se méfier des Chrétien, Dion, Massé et Robillard et de regarder ailleurs pour trouver de véritables défenseurs de leurs intérêts.

Dans la même semaine, nous entendions la représentante libérale de la souveraineté britannique nous vanter les mérites d'avoir vécu sous un régime colonial qui a tout fait pour nous minoriser et qui continue de le faire sous les couleurs du multiculturalisme, de la menace de partition, de l'intervention d'une cour ou nos sommes en minorité. Depuis quand les perdants sont-ils regardés pour autre chose que ce qu'ils sont? Pas nécessaire de remonter aux plaines d'Abraham pour répondre à la question. Il suffit de voir les suites des référendums de 1980 ou 1995. Les perdants perdent et les gagnants gagnent.

Voilà ce que nous proposent les représentants d'un régime colonial servant très bien les intérêts de sa majorité, majorité qui n'est pas nôtre dans le ROC. Jamais un régime de représentants élus par une population majoritaire qui n'est pas nôtre, n'ira à l'encontre des volontés de cette majorité qui nous est étrangère mais qui veut imposer sa volonté de dominer d'un océan à l'autre. Et il y a des nôtres qui y collaborent volontiers. Alors restons sur nos gardes et choisissons pour la défense de nos intérêts celles et ceux qui ne sont pas au service d'une majorité qui n'est pas nôtre!

René Cloutier
Charlesbourg, 26 janvier 1997



Natacha et son ange gardien

Demain ou une autre vie, on ne sait jamais ce qui des deux viendra en premier — Proverbe tibétain

J'ai connu Sophie LeBlanc à l'époque où ma mère était soignée au Royal Victoria. Sophie, qui est atteinte d'un cancer, aime bien rendre visite aux autres patients quand elle est hospitalisée ou traitée en clinique externe. Pour plusieurs, ses paroles encourageantes, ses pyjamas multicolores et son impressionnante collection de chapeaux sont autant de rayons de soleil.

Deux ans et demi plus tard, Sophie lutte toujours contre un cancer qui s'entête. Déterminée, elle s'adapte à une vie qui, sans crier gare, a basculé en 1994. On lui annonce alors qu'elle a un cancer du sein avancé. Sophie n'a que 27 ans. Pour se battre contre sa maladie, elle se voit obligée d'abandonner la rédaction de son mémoire de maîtrise.

C'est alors que Sophie, son conjoint Denis et leur fille de cinq ans, Natacha, doivent apprendre à vivre à plein les bons moments tout en naviguant à travers l'incertitude et le raz-de-marée d'émotions inhérentes à toute maladie grave.

C'est souvent dans un tel branle-bas de combat — quand les adultes en ont plein les bras — qu'il arrive aux enfants d'être un peu oubliés. Sophie l'a compris dès sa première hospitalisation. Happé par tant de bouleversements, sa petite Natacha semblait confuse. Pour calmer les peurs de sa fille, Sophie lui rédigea un conte visant à démystifier la maladie, les traitements et les changements physiques qui en découlent. Elle accompagna aussi le texte de jolies illustrations.

Par exemple, pour dramatiser la perte de ses cheveux due à la chimiothérapie, Sophie se dessina portant divers chapeaux ou perruques et ce, sans oublier son look chauve qui ne va pas sans rappeler ces magifiques moines tibétains!

Natacha comprend alors qu'avec

ou sans cheveux, malade ou non, les êtres qu'on aime sont toujours aussi beaux.

Mais après cet épisode, Sophie constate qu'il y a peu d'ouvrages s'adressant à de très jeunes enfants dont un des parents tombe soudainement malade. Certains livres comme *J'ai 12 ans et je ne veux pas que tu meures* sont pour les ados.

Quant aux plus petits, on a surtout tendance à leur parler de mort et de deuil. Mais comment peut-on aider un jeune enfant à vivre lorsque la maladie de son père ou de sa mère vient lui arracher sa « normalité » et sa sécurité? En entrevue, Sophie est claire: « *Tout le monde doit mourir. Tu dois te préparer à la mort. Mais tu dois aussi te préparer à la vie!* »

Pour aider les autres enfants qui vivent cette situation, Sophie décide de puiser dans son expérience personnelle et fait appel à sa formation en communication pour enfants. En 1996, elle entreprend la rédaction d'un conte nettement plus élaboré ainsi que la création des illustrations.

Après un an de travail, les Éditions MNH acceptent son projet. Intitulé *Un dragon dans le cœur*, il paraîtra à l'automne 1997 sous forme d'album couleur. Conçu pour les enfants de 5 à 12 ans, il pourrait devenir un outil privilégié pour les parents, les hôpitaux, les CLSC et les écoles. Car le conte de Sophie fait bien plus qu'expliquer la maladie.

Il vise aussi à aider l'enfant à nommer ses angoisses en facilitant la communication au sein des familles. D'après Sophie: « *On a tort de croire que les enfants ne comprennent rien. Ils observent et ils savent tout. Mais si on ne nomme pas les choses, ça devient pire.* » Il faut donc nommer les peurs, dont celle de la séparation et de l'abandon par la mort ou les absences du parent pendant les hospitalisations.

Le problème, comme l'explique Sophie, est qu'« *on demande aux enfants d'être plus raisonnables qu'on se le demande à nous-mêmes!* ». C'est pourquoi certains enfants vont préférer se taire — surtout les garçons,

dont le désarroi se traduit parfois par des comportements plus violents ou un repli sur soi. *Un dragon dans le cœur* vise à aider ces enfants et leurs parents à verbaliser leurs émotions.

Mais enfant ou adulte, on commence à peine à comprendre que des maladies comme le cancer ou le sida affectent la famille, les amis et les émotions autant que le corps. Le conte de Sophie s'inscrit dans cette mouvance vers une approche de la maladie qui se veut plus globale, plus humaine, moins clinique. Dans le cas des enfants, ce besoin est d'autant plus criant qu'un nombre croissant de jeunes familles sont confrontées à cette situation.

Ce besoin, Sophie se l'est fait confirmer mercredi dernier alors qu'elle présentait son conte à un groupe de jeunes familles. Organisée par le programme de soutien du Royal Victoria pour personnes atteintes du cancer (« Faire Face »), la soirée fut un succès. La réaction enthousiaste des parents et des enfants qui y étaient présents a aussi confirmé le potentiel pédagogique de cet ouvrage.

Sophie tient tout de même à préciser qu'à l'instar des adultes, les enfants ont une « *remarquable capacité d'adaptation et un instinct de survie très développé, mais ils ont besoin d'un environnement qui va les supporter.* » Et pour leur donner confiance, le conte de Sophie fait appel à des représentations universelles. Par exemple, le dragon — inspiré ici de la mythologie asiatique — y est le symbole de la transformation, du courage et de la sagesse: trois éléments essentiels face à la maladie. Mais il y a aussi des anges gardiens qui viennent protéger l'enfant de ses angoisses. Pour Sophie, les anges et le dragon incarnent les « *guides et la force que chaque être possède en lui.* »

Pour ce qui est de Natacha — vaillante soldate dans la grande guerre menée par sa mère —, le bon dragon a eu raison de certaines de ses peurs et de ses angoisses. Aujourd'hui âgée de sept ans, Natacha comprendra sûrement un jour que la force du bon dragon émane en réalité d'elle-même et que son véritable ange gardien, c'est sa maman... maintenant et pour toujours.

À P R O P O S

...de la renaissance du baroque

Il y a bien 20 ans qu'on vit chez nous, par exemple, la « renaissance » de la musique ancienne et baroque. Le Québec n'échappe donc pas à cette vague qui a pris naissance dans un regain d'intérêt pour la recherche musicologique, dans la redécouverte ou la relecture de partitions connues, méconnues et parfois même inconnues. L'originalité de la démarche touche un public souvent plus jeune et curieux. Le Studio de musique ancienne de Montréal, les Violons du

Roy de Québec, l'Orchestre baroque de Montréal, auxquels s'ajoutent nombre de plus petites formations et des solistes de réputation internationale, sont autant d'exemples d'élargissement du public par la base. Des musiciens à peine sortis des conservatoires et des universités jouent devant parents et amis, puis, de par villes et pays.

Mario Cloutier, in *Québec 1997*, publié en collaboration Fides/Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Réforme de la sécurité du revenu

Le gouvernement fait fausse route

Avec les pénalités prévues, la réforme envisagée court vers l'échec

CAMIL BOUCHARD
VIVIAN LABRIE
ALAIN NOËL

Membres du comité externe de réforme de la sécurité du revenu dont le rapport a été déposé en mars 1996

Le Livre vert sur la réforme de la sécurité du revenu est explicite: des pénalités importantes sont prévues dans le cas de refus d'un parcours offert par le Centre local d'emploi. La ministre adoucissait récemment cette mesure en stipulant qu'elle ne s'appliquerait pas aux mères de familles monoparentales. Cet accommodement ne règle pas le problème de fond. En maintenant les pénalités pour l'ensemble des prestataires, et plus spécifiquement pour les jeunes et les familles biparentales, le gouvernement fait fausse route. Il met sa réforme en péril, et ce, pour trois raisons: les pénalités sont contre-productives, incohérentes et dangereuses.

Des mesures contre-productives

De l'avis unanime de nombreux experts en stratégies organisationnelles et en comportement humain, consultés dans le cours de nos travaux, le recours aux pénalités dans un contexte d'aide comme celui des parcours d'insertion à l'emploi présente de nombreux désavantages.

■ Premièrement, cette disposition vient associer dès le départ, à un moment stratégique où se forment les perceptions autour de la réforme, la notion de parcours à la notion de punition. Cela place le parcours dans un contexte où la menace de punition remplace le lien de confiance et substitue à la motivation interne un élément de motivation externe (la menace). Cette connotation négative associée à la notion de parcours n'a rien pour susciter l'enthousiasme et l'adhésion et présente le parcours sous un angle détestable. Les chercheurs européens qui travaillent sur la question sont très clairs: même si, à certaines occasions, on peut penser que les pénalités puissent être utiles, règle générale, on devrait les éviter. Les sanctions aboutissent non pas à l'intégration mais à l'exclusion.

■ Deuxièmement, l'obligation sous peine de pénalité produit des comportements (mimétiques) de soumission à la règle chez de nombreuses personnes. Les personnes les moins motivées s'inscrivent dans les parcours, de peur de perdre une fraction importante de leurs revenus, sans plus. C'est normal. Elles occuperont ainsi des places, toujours rares, dans les parcours, places qui seraient autrement occupées par des personnes

plus intéressées à coopérer, à se prendre en main et à améliorer leur situation. Même des personnes motivées pourraient accepter des parcours qui ne leur conviennent pas, à seule fin d'éviter une sanction. Nous craignons que l'utilisation d'une pénalité ne conduise le système de parcours directement à l'échec, les conseillers des Centres locaux d'emploi devant consacrer une partie importante de leur énergie à assurer le respect des ententes et l'implication de personnes moins intéressées ou contraintes. Dans le cas des mesures obligatoires danoises, une grande partie des ressources et de l'énergie a tout simplement été perdue à tenter de changer les attitudes de ces participants. C'est peu efficace, coûteux et accablant pour les personnes et pour les services.

■ Troisièmement, le risque que des personnes démotivées et renforcées négativement (sous la menace) à participer ne viennent entacher ou saboter la réputation des stratégies de parcours auprès des endroits de stages et d'apprentissage et des employeurs est très grand. Des études danoises et britanniques ont confirmé ce risque en montrant que les finissants de programmes de formation obligatoires avaient moins de succès sur le marché du travail que des non-participants présentant des caractéristiques similaires. La réforme est minée d'avance si on oblige des personnes peu motivées à s'inscrire dans un parcours, alors même que ces parcours, sans doute la mesure la plus progressiste de la proposition, doivent établir leur réputation. Il faut éviter à tout prix ce que les chercheurs français du Centre d'études de l'emploi appellent «le risque de propagation de la méfiance». La pénalité augmente le risque que les communautés portent un jugement injuste envers la très grande majorité des personnes qui désirent améliorer leur sort. Au contraire, le fait de savoir que toutes les personnes engagées dans des parcours le font de plein gré renforceraient une perception sociale positive à l'égard de l'ensemble des participants, ce que ni la loi 37 ni le présent projet ne permettent.

■ Quatrièmement, l'introduction de la pénalité dans le système des parcours vient brouiller les cartes en ce qui a trait au rôle des conseillers, qui seront aussitôt appelés à se transformer en préfets de discipline. Le rôle de conseiller dans un contexte d'autorité et d'obligation est difficile à envisager. On peut prévoir que la méfiance, le doute et la discrétion s'installeront dans des interactions où l'on souhaiterait davantage de confiance et de transparence. Pour les spécialistes français du Centre d'études sur l'emploi, «la qualité de la relation humaine» entre le conseiller et l'usager «est essentielle» pour stimuler «les capacités d'action des personnes». L'empathie dont le conseiller doit faire preuve est impérative pour «établir une relation dénuée du jugement social dont les de-



Lancement d'une campagne publicitaire par le gouvernement du Québec, en 1995, contre les préjugés envers les assistés sociaux.

mandeurs d'emploi ont, pour la plupart d'entre eux, beaucoup souffert, et [pour] entrer suffisamment dans l'histoire de la personne pour y trouver les éléments nécessaires à argumenter sa qualification sur de nouvelles bases». La présence de pénalités réinstalle le conseiller dans un double rôle ambigu dont la réforme voulait justement le délester en séparant les fonctions d'ajustement du revenu et de conseil à l'intérieur des Centres locaux d'emploi. Cela représente une autre menace à l'efficacité et à la réforme elle-même.

■ Cinquièmement, la logique des pénalités constituera un frein quasi certain à des collaborations sereines, vivement souhaitées dans le Livre vert, avec les partenaires locaux, notamment avec les groupes communautaires, qui ne voudront pas endosser une approche punitive a priori. Sans une telle collaboration, les parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi ne peuvent réussir.

Des mesures incohérentes

Le Livre vert invoque la notion de

contrepartie et de réciprocité pour justifier l'utilisation de la pénalité en cas de refus de participation. Donnant, donnant: l'effort est reconnu par la prestation. Cependant, en appliquant la pénalité sur le montant même de la prestation de base, le Livre vert renie le principe fondamental, affirmé ailleurs dans le même document, de l'accès, pour tous les citoyens du Québec, à une sécurité du revenu correspondant à la couverture de besoins essentiels reconnus par la fiscalité. De fait, la proposition de pénalités ramène le niveau de la couverture garantie des besoins essentiels à 350 \$ par mois, voire à 200 \$, pour une personne seule sans contrainte à l'emploi, au lieu des 500 \$ annoncés.

Il faut éviter

de confondre tricherie et refus de participer

Nous pensons que l'application du principe de réciprocité devrait se faire au-delà du seuil des besoins essentiels. Les montants alloués au-delà de ce seuil deviendraient un salaire participatif entraînant des bénéfices et des obligations pour la personne. Ainsi, la réciprocité s'ins-

tallerait d'elle-même, dans la mesure où les personnes refusant de participer n'auraient pas accès à des montants supplémentaires, à un salaire participatif propre à améliorer leur sort et à tout un réseau capable d'améliorer leurs chances d'intégration économique.

Dans le cas de personnes soupçonnées d'abus, d'irrégularités ou de tricheries, ce n'est plus le concept de réciprocité qu'il faut invoquer, mais bien les concepts d'équité et de justice en vertu desquels il faut instituer des mesures de contrôle et de recouvrement spécifiques et efficaces, ce que le document prévoit par ailleurs. Ces dispositions sélectives risquent d'être plus productives et ne confondent pas tricherie et refus de participer.

Des mesures dangereuses

Il n'y a pas que les familles monoparentales à l'aide sociale. Il y a toutes ces familles biparentales où vivent des dizaines de milliers d'enfants. Alors même que le gouvernement lance ses nouvelles dispositions en matière de politique familiale et réaffirme son souci de contribuer de meilleure façon au développement des enfants et au soutien des parents, les pénalités risquent de les enfoncer davantage dans l'ornière de la pauvreté.

Ce n'est pas seulement incohérent, mais cela fait montre d'insouciance et d'arbitraire envers des enfants. Si elle soulage celui qui punit, la pénalité peut parfois créer plus de problèmes qu'elle n'en résout et peut accabler injustement des enfants dont le seul tort est de se retrouver au mauvais endroit, au mauvais moment.

Se donner une chance de réussir

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis, avec de très nombreux autres intervenants devant la Commission des affaires sociales, que le gouvernement devrait surseoir à l'application de la pénalité.

Nous proposons qu'il se donne une chance de réussir sa réforme en offrant d'abord les parcours sur une base volontaire pour une période durant laquelle il aura le loisir de développer des relations nouvelles avec l'ensemble des acteurs locaux, de construire et d'offrir des parcours de qualité (ce qui en soi représente une tâche colossale), d'étudier les caractéristiques des participants et des non-participants, les raisons de leur degré plus ou moins grand d'implication, les conditions d'échec et de réussite, et d'évaluer ultimement la nécessité de recourir à des pénalités, le cas échéant. Nous proposons par ailleurs d'élargir la formule de supplément de revenus de travail (APPORT) aux jeunes de 22-24 ans dans une ou deux régions au Québec, question de tester une approche plus positive et plus à même que la pénalité de rapprocher ces jeunes de la bienveillance, d'un rôle social apprécié, de la responsabilité d'un travail rémunéré et d'un enracinement dans leur communauté.

Produits du tabac

Liberté d'expression, vraiment?

Le nouveau cheval de bataille des fabricants de tabac est un écran de fumée

RAYNALD BANVILLE
Val-Bélair

Non, mais des fois, je vous jure... «Liberté d'expression», pouvait-on lire en toutes lettres et à pleine page, mardi, dans les grands quotidiens du Québec. Était-ce la croisée d'un groupe de citoyens pour leurs droits fondamentaux? Que non! Pas assez d'argent, les citoyens... Plutôt la contre-offensive du puissant lobby du tabac, fabricants de cigarettes en tête, devenus d'ardents défenseurs de la liberté d'expression à grands renforts de citations de la Cour suprême, s'il vous plaît. Encore un peu, et on pleurerait presque. Les fumeurs, eux, se sont sans doute sentis interpellés dans leur droit le plus fondamental, car c'est là un des buts de l'exercice.

Qu'on se ravise, bons citoyens, fumeurs ou non-fumeurs! Cet élan soudain de passion pour la liberté d'expression est «radicalement» suspect. La motivation véritable derrière cette fracsante opération de relations publiques, chacun devrait le savoir, est d'un autre ordre: basement pécuniaire. Et tant mieux, se disent sûrement les fabricants de cigarettes, se gardant bien de l'avouer, si la liberté d'expression leur permet d'empocher leurs profits. N'allez surtout pas croire qu'ils éprouvent une once de remords ou de compassion pour ces millions de quidams qui s'époumonent le matin, au sortir du lit, à cause de leurs bronches de fumeur encrassées. Ou qu'ils se sentent redevables envers le système de santé publique.

Un citoyen (ou une citoyenne) veuille fumer, ça le regarde en son for intérieur, à plus forte raison s'il est majeur et vacciné; c'est son choix, par ailleurs discutabile, de renoncer par-devers lui à un air de qualité. Qu'il le fasse cependant en respectant le droit d'autrui de ne pas y avoir renoncé pour lui-même, et cela s'inscrira dans l'ordre normal de la démocratie. Car c'est un choix, quoi qu'on en dise, qui regarde la conscience et qui, heureusement, peut s'exprimer dans une société libre et démocratique comme la nôtre.

Mais qui sont donc, je vous le demande, les fabricants de cigarettes pour nous dire que le projet de loi C-71 (déjà édulcoré, malgré la superbe de Dingwall) va trop loin? Trop loin au nom de la liberté d'expression ou trop loin au nom du meilleur intérêt de leurs actionnaires... Personne, je l'espère, n'est dupe de la motivation réelle qui les anime sous le couvert de la liberté d'expression. Leur manœuvre est basement démagogique; c'est une insulte à l'intelligence et à la démocratie.

Se réclamer à tour de bras des grands principes de la Charte pour dire que le projet de loi C-71 va trop loin, c'est faire prendre un détour outrageusement pervers et réducteur à la liberté d'expression. Car la vraie question dans cette affaire est plutôt de savoir jusqu'où peut aller la liberté d'expression commerciale quand celle-ci a des incidences sur la santé publique. Veut-on vraiment, comme société, s'en remettre à l'autocensure des marchands de tabac? Le même scénario s'est déjà produit sur toute la question de la publicité destinée aux enfants. N'empêche qu'on assiste progressivement au retour envahissant de cette pub à la télé...

La libre expression, devrait méditer les marchands de tabac, c'est aussi par nature une expression vraie, franche et honnête. C'est pour elle que l'on se bat et c'est à elle que servent les chartes. La duperie, si habile soit-elle à force d'argent, n'a rien à voir avec tout cela. C'est un écran de fumée, un relent de l'esprit tout aussi malsain qu'un paquet de tabac, un cancer qui corrompt la liberté d'expression et qui empoisonne la vertu dont se nourrit une vraie société libre et démocratique. Fumez donc là-dessus, mesdames et messieurs les tabagistes, grands capitalistes devant l'Éternel!

Le père Guy Pinard, être solidaire

Les missionnaires, «envers et avec tous», donnent leur vie par solidarité

MICHEL FORTIN
Missionnaire en Afrique

Le père Guy Pinard, Canadien, membre de la Société des missionnaires d'Afrique (pères blancs), a été tué. Une balle l'a abattu ce dimanche matin, le 2 février 1997, dans sa paroisse de Kampanga du diocèse de Ruhengeri, au nord-ouest du Rwanda. Né à Shawinigan (Québec), il était âgé de 61 ans et 10 mois. Au moment de l'assassinat, il célébrait l'eucharistie, mémorial de la mort du Christ; mais c'est aussi sa mort qu'il a offerte. Il était en train de distribuer la communion, mais c'est aussi son corps qu'il a livré. Il se rappelait avec ses paroissiens le martyre de Jésus donnant sa vie pour le salut du monde, mais c'est aussi son sang qu'il a versé. «Le disciple n'est pas plus grand que son maître.» (Mt 10,24)

Les martyrs sont les fleurs de Dieu. Et le père Guy Pinard en est un. Il s'est laissé dépouiller en pleine vie. Abattu, il offre son existence au moissonneur précocé. Comme le bois de santal parfume la hache qui le coupe, ainsi apporte-t-il le salut au tueur qui l'a assassiné.

De quelle race sont donc ces missionnaires? Partis dans des pays lointains pour annoncer la Bonne Nouvelle d'un Dieu qui aime l'humanité, ils acceptent les hauts et les bas de leur vie de nomade. Parfois, ils se font prendre entre l'arbre et l'écorce. Vouloir se faire «tout à tous», selon l'expression du grand missionnaire qui fut saint Paul, ils doivent servir l'un et l'autre, le bourreau de la victime, selon les besoins. Et cela les place dans des positions souvent intenable. Ils sont alors maudits par chacun des opposants. Ils sont calomniés et traités de fauteurs de trouble. S'ils se décident à dénoncer une injustice flagrante, ils le font en sachant qu'ils se feront accuser de parti pris. Il en est de même s'ils font un geste pour défendre celui qui est molesté. Mais en réalité, le seul parti pris des missionnaires est celui du service envers le plus faible. (Écuvrant pour la paix, ils subissent, eux aussi, la violence. Tel est le prix de la solidarité.)

Héros, direz-vous? Non pas! Sur-tout pas! Ils se savent faibles et démunis face aux missions qui leur sont confiées. Mais ils partent tout de même, souvent avec l'angoisse au

creux du ventre. Fanatiques? Non plus, car jamais, au grand jamais, ils ne veulent se servir de Dieu pour imposer leurs croyances. La foi se propose, elle ne s'impose pas... Et certainement pas par la force des armes. S'il n'en a pas toujours été ainsi, la mission se veut telle aujourd'hui.

Un peu fous? Oui, de fait, mais fous de Celui qu'ils ont un jour rencontré dans la foi et qu'ils ont décidé de suivre. Ils n'ont pas pu résister à l'appel de leur Dieu miséricordieux.

Courageux? Sûrement! Car le vrai courage n'appartient pas aux téméraires. Il est l'apanage de ceux qui vont au-delà de leur peur.

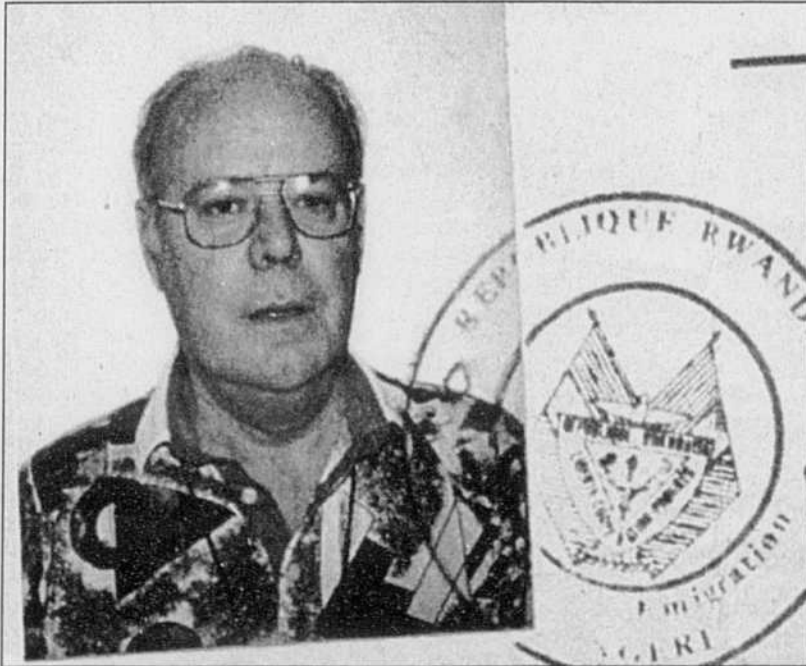
Guy Pinard était un Québécois de Shawinigan. Il ne se prenait pas pour un autre. Il s'était fait rwandais avec les Rwandais. Il a subi le même sort que ses frères et sœurs africains: ces centaines de milliers d'assassinés, victimes d'un génocide. Il avait tellement un grand idéal et il croyait tant en l'amour gratuit. Le voilà bien récompensé, diront les sarcastiques. Oui, bien récompensé. Car il a

semé l'amour autour de lui et, maintenant, dans les bras de son Dieu, il récolte l'Amour.

Qui sème le vent récolte le tempête, dit-on. Oui, mais...

Qui sème la brise récolte le beau temps, disent les chercheurs de Dieu.

À Dieu vat!... Et à bientôt, père Guy!



La photo de passeport du père Guy Pinard, assassiné le 2 février 1997 au Rwanda, estampillée du visa du gouvernement rwandais.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpelt, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le-gault, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Françoise Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Œufs jurassiques



SHERWIN CRASTO AP

LE D^r VIKAS AMTE, un environnementaliste, examinait hier des œufs fossilisés de dinosaures trouvés en Inde. Plus de 300 de ces trésors ont été découverts accidentellement par des villageois qui labouraient les champs, à 700 kilomètres au nord-est de Bombay.

EN BREF

L'Alberta aux urnes

Edmonton (CP) — Espérant capitaliser sur sa popularité et sur la performance de son gouvernement en matière d'assainissement des finances publiques, le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a déclenché hier des élections anticipées qui auront lieu le 11 mars. M. Klein a indiqué qu'il était temps que les électeurs albertains jugent de la performance de son gouvernement conservateur, qui a effectué d'importantes compressions au cours des trois dernières années. «*Nous demandons un autre mandat, a déclaré hier le premier ministre Klein. Il y a encore du travail à faire.*» Les conservateurs ont présenté un budget-surprise hier en Alberta, ce qui laissait présager la tenue d'une élection générale hâtive. Depuis leur prise du pouvoir en 1993, les conservateurs de Ralph Klein n'ont eu de cesse de réduire les dépenses.

Laval et Rosemère font appel à l'armée

(Le Devoir) — Les villes de Laval et de Rosemère ont demandé hier l'intervention des Forces armées canadiennes (FAC) sur leur territoire afin de limiter les inconvénients occasionnés par la reconstruction du pont Marius-Dufresne, enjambant la rivière des Mille-Îles. Laval et Rosemère veulent que les FAC installent un pont flottant afin de relier les deux tronçons du boulevard Labelle pour la durée des travaux qui débuteront au printemps. «*Nous sommes préoccupés par les inconvénients qu'auraient à subir les populations touchées par une fermeture de ce pont, ont fait valoir les maires de Laval, Gilles Vaillancourt, et de Rosemère, Yvan Deschênes, par voie de communiqué. Nous souhaitons vivement minimiser les risques d'impact sur l'activité commerciale.*» Les Forces armées disposent des structures nécessaires à l'installation d'un pont flottant, précisent MM. Vaillancourt et Deschênes.

Lefebvre militera pour le PLC

Québec (PC) — Un autre membre du Parti libéral du Québec (PLQ), Roger Lefebvre, député de Frontenac, militera activement pour Jean Chrétien lors de la prochaine élection fédérale. «*Je ne suis pas mal à l'aise avec cela. Je veux battre le Bloc québécois et la seule façon la plus logique de procéder est d'appuyer le parti qui a le plus de chance de former le prochain gouvernement,* a expliqué le député de Frontenac. La semaine dernière, trois autres députés libéraux de l'Assemblée nationale, Marcel Parent (Sauvé), Yvon Charbonneau (Bourassa) et Jean-Claude Gobé (Lafontaine), ont appuyé officiellement la candidature d'un autre porte-étendard de Jean Chrétien, Denis Coderre, dans le comté fédéral de Bourassa.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Erreur de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOUCHARD L'idée de la partition est l'expression du radicalisme

SUITE DE LA PAGE 1

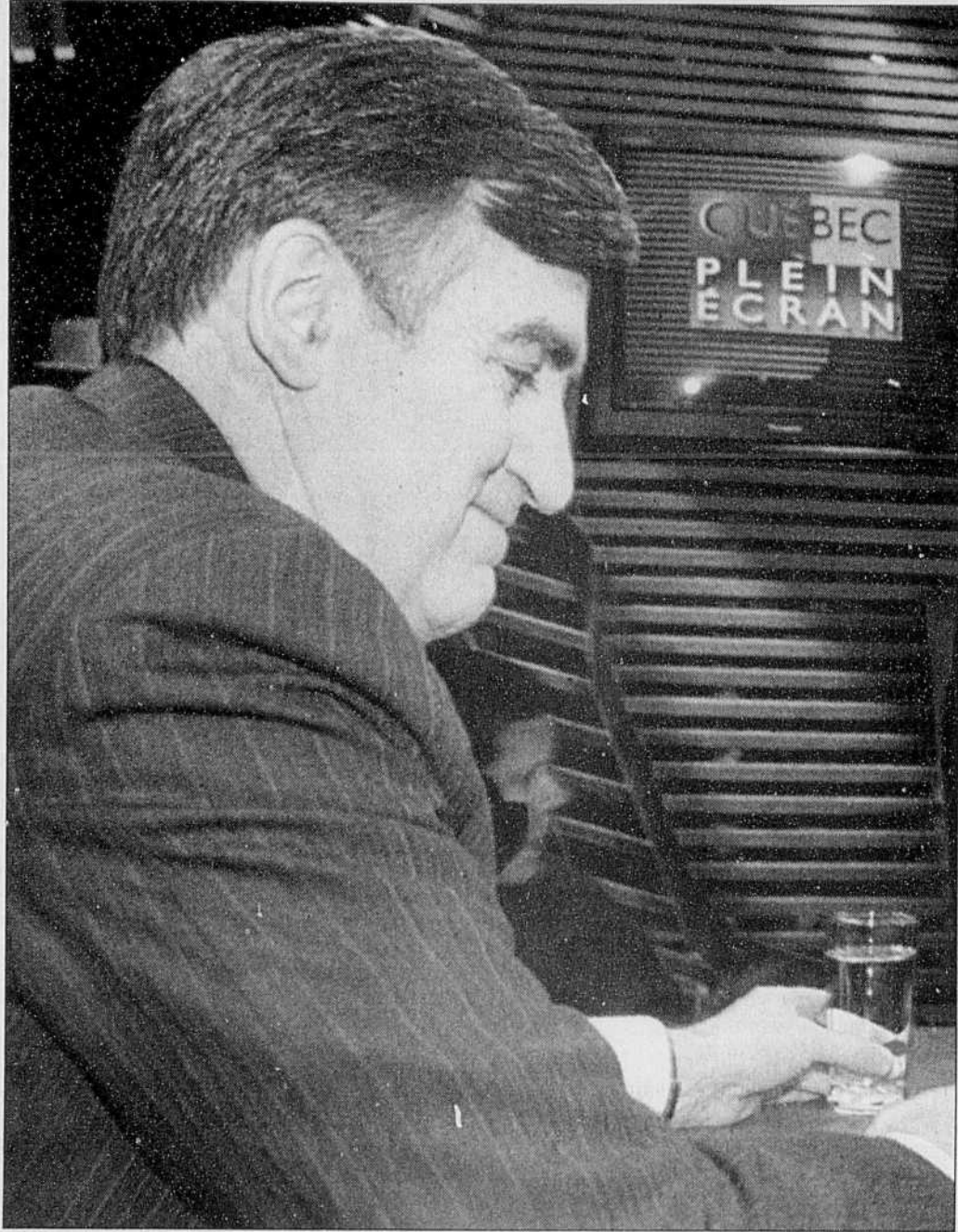
De la Constitution canadienne de 1982, l'article 23 stipule par ailleurs que «*les citoyens canadiens, dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone dans la province où ils résident, ont droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.*»

Mais voilà qui ne rassure pas Alliance Québec, faisant valoir que le Québec n'a jamais reconnu le rapatriement constitutionnel de 1982. Cette opinion n'est pas partagée par l'opposition libérale, dont le député François Ouimet s'est rallié à la position du gouvernement péquiste. La première réaction d'Ottawa à la requête du Québec fut relativement positive, se déclarant disposé à collaborer à la condition que le projet recueille un large consensus. Cette première réaction du gouvernement fédéral, M. Bouchard

l'a trouvée encourageante et il ne voit pas pourquoi la sur-enchère d'Alliance Québec serait considérée comme un bris du consensus qui se dessinait. Dans les circonstances, il n'ose pas présumer de la réponse d'Ottawa, il demeure même confiant. «*On verra si on se retrouvera une fois de plus en face d'un blocage d'Ottawa. On verra. J'espère que non. Je ne peux pas imaginer que le gouvernement fédéral va se remettre entre les mains d'un groupe de pression.*»

En principe, cette apparition télévisée devait permettre au premier ministre de tracer un bilan de sa première année d'exercice du pouvoir. Il fut amené à préciser sa pensée sur la partition, les déclarations de Jean Chrétien sur l'unité nationale, les compressions budgétaires et la brisure sociale, son discours néolibéral, les moments difficiles de ce premier mandat, la faiblesse du discours souverainiste, la légitimité de son gouvernement et l'échéance électorale.

Essentiellement, M. Bouchard a déclaré que l'idée de la partition est l'expression du radicalisme et qu'il est inacceptable qu'elle ait été lancée par un Québécois francophone comme Stéphane Dion; que la grande majorité des Québécois, y compris ses députés, appuient l'objectif du déficit zéro de son gouvernement; que les politiques de son gouvernement respectent le concept de progrès social; que la dernière étape consistera à négocier avec les employés de la fonction publique les modalités de l'aménagement du travail; que ce qui lui a paru le «plus dur» de ces premiers douze mois, dont il est satisfait, c'est l'apprentissage de l'exercice du pouvoir; que les Québécois ne veulent pas de nouvelles élections générales mais d'un gouvernement qui gouverne, et que dans cette optique, il a la ferme intention de se rendre à la limite de son mandat.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«*Je ne peux pas imaginer que le gouvernement fédéral va se remettre entre les mains d'un groupe de pression,* dit Lucien Bouchard.

JUSTICE

SUITE DE LA PAGE 1

Il y a deux semaines, trois reportages sur ce sujet, diffusés à la CBC et sur deux réseaux américains, ont à nouveau terni l'image du Canada. Des éditorialistes américains en ont profité pour relancer l'anathème sur leur voisin du Nord. En décembre dernier, un détective privé new-yorkais, qui s'était fait passer pour un chercheur universitaire, avait également arrosé d'acide le dossier en diffusant des enregistrements réalisés d'un océan à l'autre avec des personnes décrivant en long et en large les atrocités auxquelles elles avaient participé pendant la Deuxième Guerre mondiale.

«*Pour ce qui est de la chasse aux criminels de guerre nazis, notre bilan est une véritable honte,* résume Irving Abella, professeur d'histoire à l'université York, en Ontario, joint hier en entretien téléphonique. «*Le Canada a déjà vu son histoire entachée par ses politiques qui ont empêché de nombreux juifs de trouver refuge ici, avant, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Maintenant, le pays est en train de se forger la réputation d'avoir été l'un des pays les plus hospitaliers pour les criminels de guerre.*»

Le professeur Abella a fait paraître *None Is Too Many*, il y a quelques années, le livre capital sur ce premier problème, celui des politiques d'immigration antijuives du pays. Il rappelle que le Canada n'a reçu que 4000 réfugiés juifs fuyant l'Allemagne et l'Europe nazies, alors que les États-Unis en accueillaient 25 fois plus, et l'Argentine, 12 fois plus. Même la petite République dominicaine a fait deux fois mieux que l'immense Canada.

M. Abella prépare maintenant un nouvel ouvrage sur l'autre question, celle des réfugiés criminels de guerre. Il devrait songer à ce titre: *One Is Too Many*...

En fait, personne ne sait exactement combien de ces tristes personnages sont entrés au pays — les évaluations vont de quelques centaines à quelques milliers. Mais beaucoup s'entendent pour reconnaître que bien peu a été entrepris pour leur demander des comptes devant les tribunaux nationaux et internationaux. Certaines banlieues de Montréal, de Vancouver ou de Toronto pourraient donner des leçons aux banques suisses et aux musées français quand il s'agit de cacher de lourds secrets...

Depuis 1945, seuls deux anciens tortionnaires ont été déportés du Canada, un vers l'Allemagne, un autre vers les Pays-Bas. Par comparaison, les États-Unis ont expulsé environ 70 personnes et entrepris quelques centaines de démarches devant la justice.

Comment expliquer ce laxisme? L'apathie et l'antisémitisme jouent sûrement un rôle. Mais le professeur Abella risque en plus l'hypothèse de l'enchaînement sociohistorique d'un triple manque de volonté, d'abord politique, puis administratif et finalement juridique.

Pendant la première phase, dans les années

d'après-guerre jusque dans les années 70, la classe politique ne trouvait aucun avantage concret à entreprendre des poursuites. Le premier ministre Trudeau a déjà avoué, lors d'une rencontre privée avec des membres du Congrès juif canadien (CJC), qu'il ne voulait pas envenimer les tensions intercommunautaires au Canada avec ces problèmes. «*Il craignait de perdre des votes dans certains groupes, par exemple du côté des immigrants de l'Europe de l'Est,* affirme M. Abella, un ancien président du CJC.

En plus, la guerre froide et sa paranoïa anti-communiste justifiaient que l'on passe vite l'éponge sur certaines candidatures douteuses d'immigrants. Un accord de 1948, passé entre les services secrets britanniques, américains et canadiens, prévoyait d'ailleurs l'arrêt des poursuites et la relocalisation de certains nazis dans les pays alliés. «*Ils sont venus ici, ils ont travaillé pour le Canada et ils n'ont même pas eu à prendre une nouvelle identité.*»

Un tournant a été pris avec la formation de la Commission royale d'enquête confiée au juge Jules Deschênes, en 1986, par le gouvernement Mulroney. Une vingtaine de cas urgents ont été identifiés; environ trois cents autres demandaient à être davantage documentés. Dans les années suivantes, à peine quatre dossiers d'importance ont abouti en cour, et un seul a entraîné l'expulsion d'un accusé vers l'Europe. «*Le dossier a été remis aux bureaucrates et les politiciens s'en sont lavés les mains,* dit le professeur Abella. «*Probablement que la plupart des fonctionnaires, à une ou deux exceptions près, ne voient aucun avantage pour leur carrière dans ces cas. Ils font ce travail sans passion, même s'ils savent qui sont les criminels et où ils sont.*»

Pour l'historien, le laxisme bureaucratique a perduré jusqu'au retour des libéraux, dans les années 90, qui ont alors eu à composer avec un manque de volonté juridique. «*Allan Rock, le ministre de la Justice, a forcé les bureaucrates à rouvrir une douzaine de nouveaux dossiers. Mais c'est maintenant aux juges de prendre leur temps et de laisser traîner les choses.*»

Le cas semble se répéter avec les quelque 250 personnes qui sont venues s'établir au Canada depuis 1987, après avoir torturé et assassiné des citoyens dans leur pays d'origine, du Rwanda à Haïti en passant par la Somalie. Le ministre de l'Immigration a commandé un rapport pour tenter de contrer ce nouveau cas de laxisme bureaucratique et juridique qui a fait en sorte qu'à peine 15% d'entre eux ont été expulsés du pays.

Reste la question morale, puisque la justice est aussi et d'abord une affaire d'éthique. «*Dans mes recherches dans les archives politiques et bureaucratiques pour mon nouveau livre, je n'ai jamais retrouvé une seule référence aux problèmes moraux,* conclut Irving Abella. «*C'est d'autant plus troublant quand on pense en plus que plusieurs dizaines de milliers de jeunes Canadiens ont donné leur vie pour combattre le régime nazi...*»

DION

«Le principe de l'égalité de traitement des minorités est sacré pour moi», dit Goldbloom

SUITE DE LA PAGE 1

sait à Québec de démontrer l'existence d'un consensus et de faire adopter une résolution par l'Assemblée nationale. Mais le 23 janvier dernier, il donnait des munitions à Alliance Québec en déclarant à *The Gazette* qu'il serait surpris de voir un consensus émerger au Québec «*sans qu'on reconnaisse le droit des anglophones au contrôle de leurs commissions scolaires.*»

Ces propos ont surpris car le droit à la gestion scolaire des minorités linguistiques est protégé de façon implicite par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Selon la Cour suprême du Canada, ce droit s'étend, lorsque le nombre le justifie, à la création de conseils scolaires minoritaires.

Alliance Québec trouve maintenant cette protection insuffisante et veut une garantie explicite, comme celle offerte actuellement aux commissions scolaires confessionnelles.

Selon le commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom, le droit des anglophones à la gestion de leurs écoles est garanti par l'article 23, tout comme le sont les droits scolaires des francophones.

Il a prudemment refusé de se prononcer sur la requête du lobby anglophone ou sur le projet de réforme de Québec mais a exigé que l'on traite tout le monde sur le même pied. «*Le principe de l'égalité de traitement des minorités est sacré pour moi,* a-t-il déclaré hier.

Yvan Samson, directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne, avoue avoir été surpris par la demande d'Alliance

Québec. «*Selon les tribunaux, l'article 23 donne droit à la gestion scolaire et il a fallu se battre pour obtenir ce droit à travers le pays,* a-t-il confié au *Devoir*. Il suit ce débat avec vigilance. Si M. Dion pense pouvoir adopter deux poids deux mesures en matière de droits minoritaires, M. Samson le rappellera à l'ordre. «*Si on veut bâtir un pays sur la dualité linguistique, il est évident que les droits doivent être respectés également à travers le pays.*»

Ce débat provoque déjà des débats dans les rangs libéraux. Les députés montréalais Clifford Lincoln et Warren Allmand ont ouvertement appuyé Alliance Québec. Tout en évitant de se prononcer sur la demande du groupe anglophone, le député franco-manitobain Ronald Duhamel et la ministre franco-ontarienne Diane Marleau ont insisté sur le principe de l'égalité des droits des minorités linguistiques. Le ministre de la Justice Allan Rock était du même avis.

Le chef bloquiste Michel Gauthier a averti les libéraux. «*Il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral profite de la situation pour créer deux types de droits, des droits pour protéger la minorité anglophone du Québec qui seraient supérieurs à ceux dont jouit la minorité francophone dans le reste du Canada.*»

Après quelques détours, le chef conservateur Jean Charest a dit qu'il voulait que les minorités jouissent de mêmes protections constitutionnelles. «*Au niveau des principes, les droits devraient se définir de la même façon à travers tout le pays, mais mon expérience m'apprend que tout se joue dans la manière de l'appliquer.*»

DÉMISSION

Cinq autres démissions et Pierre Bourque devient un maire minoritaire

SUITE DE LA PAGE 1

c'était un geste nécessaire», a commenté Colette Saint-Martin, qui accède au comité exécutif.

Serge-Eric Bélanger et Kettly Beuregard étaient absents de cette réunion du caucus. Invités à dire s'ils approuvaient cette décision, ils ont beaucoup hésité à condamner leurs collègues. M. Bélanger a dit être d'accord avec le vote, «*pour l'instant,* sans donner plus de précisions.

Malgré son inconfort au sein de Vision Montréal, qu'il reconnaît sans problème de conscience apparent, M. Capparelli demeure membre du parti qui a mené Pierre Bourque à l'hôtel de ville. M. Capparelli considère pour autant qu'il est «*victime d'une manigance qui a commencé le 4 octobre.*»

C'est à ce moment que le maire Bourque avait annoncé un remaniement au sein de son comité exécutif, marquant ainsi un renouveau à mi-mandat. M. Capparelli avait alors été remplacé par Martin Lemay, qui a remis sa démission depuis. M. Capparelli a voté pour la nomination de M. Lemay et, par conséquent, pour sa propre destitution.

Mais voilà, l'homme ne l'entend plus ainsi. «*J'ai été pris dans un tourbillon. À l'époque, je les ai crus de bonne foi. À la lumière des faits, ils ont agi de mauvaise foi. Et on peut l'affirmer de façon catégorique,* a soutenu M. Capparelli, qui a mis en demeure Pierre Bourque de le réintégrer au sein du comité exécutif. Vittorio Capparelli entend d'ailleurs se présenter cet après-midi à la réunion hebdomadaire du comité exécutif.

Tout cet imbroglio découle de la tentative illégale de M. Bourque de limoger au début de janvier Pierre Goyer et Sammy Forcillo du comité exécutif. Les deux hommes ont mené et gagné la bataille juridique qui les a confirmés dans leurs fonctions bien qu'ils ne soient plus parti-

sans de Vision Montréal.

Ces éléments se sont ajoutés à la crise politique déjà enclenchée par l'enquête du Directeur général des élections sur une supposée participation du maire Bourque à une opération illégale de financement de son parti. Aucune poursuite n'a été intentée mais la crédibilité du maire a été sérieusement écorchée.

Inquiet, le gouvernement du Québec a mis sous surveillance l'administration de la métropole. Mais il y a plus. L'encadrement gouvernemental s'est fait plus important avec trois rencontres en trois semaines entre le maire Bourque et le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel.

Malgré tout, la critique grande de au sein des élus de Vision Montréal, ce qui a provoqué six démissions et un renvoi. Ainsi, on constate une toute nouvelle configuration du conseil municipal.

La majorité de l'équipe de Pierre Bourque est plus fragile que jamais. On compte trente conseillers municipaux de Vision Montréal, cinq du RCM (qui forme l'opposition officielle), deux de la Coalition démocratique-Montréal écologique et quatorze indépendants, dont huit qui ont été élus sous la bannière de Pierre Bourque (deux démissions le printemps dernier et six autres récentes).

Cinq autres démissions de l'équipe au pouvoir, et Pierre Bourque devient un maire minoritaire.

«*Je pense que ce n'était pas l'homme de la situation,* a brièvement expliqué Nathalie Malépart, vraisemblablement ébranlée par son départ. Lundi soir, ses cinq collègues démissionnaires ont officialisé leur geste en mataquant le maire. Sans ménagement, ils ont taxé l'administration Bourque d'agir avec improvisation, insouciance et insensibilité.

Invité à réagir à ces discours acerbes, le maire Bourque a fait un commentaire fort laconique. «*Ça m'a fait mal. Je ne m'attendais pas à ça,* a-t-il dit.